

PROGRAMME ONU-REDD+ | ACADEMIE REDD+



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



PN
UD

Au service
des peuples
et des nations



PNUE



unitar

United Nations Institute
for Training and Research

ACADEMIE REDD+

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS CAUSÉES PAR LA
DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS

JOURNAL D'APPRENTISSAGE

ÉDITION 1 - AUTOMNE 2015

4

STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION
(SN/PA)

À PROPOS

ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) dans les pays en développement. Le Programme a été lancé en 2008 et se fonde sur l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Programme ONU-REDD appuie les processus REDD+ pilotés par les pays et promeut la participation informée et constructive de toutes les parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés tributaires de la forêt, dans la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national et international.

ACADÉMIE REDD+

L'Académie REDD+ est une initiative de renforcement des capacités menée par le Programme ONU-REDD et l'Unité Education et Formation du PNUE, qui cherche à répondre à l'ampleur du défi mondial de l'atténuation des changements climatiques et permettre un renforcement des capacités systématique et ciblé afin de mettre en œuvre REDD+ sur le terrain.

L'Académie REDD+ est une réponse complète aux besoins en termes de capacités identifiés par les pays recevant un soutien du Programme ONU-REDD. Le but principal de l'Académie REDD+ est d'habiliter des « champions REDD+ » potentiels disposant des connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre d'activités REDD+ nationales.

UNITAR

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est le principal organe de formation des Nations Unies, travaillant dans toutes les régions du monde. Nous habitons les individus, gouvernements et organisations par le biais de connaissances et d'apprentissage à pouvoir faire face efficacement aux défis mondiaux contemporains.

Nos formations ciblent deux groupes de bénéficiaires: les délégués des Nations Unies et autres qui développent les accords internationaux qui établissent les normes, politiques et programmes mondiaux, et les acteurs de changement nationaux clés qui transposent les accords internationaux en actions au niveau national.

Cher apprenant,

Bienvenue à l'Académie REDD+, vous offrant un aperçu complet de la planification et la mise en œuvre de REDD+, développée par quelques-uns des plus éminents experts mondiaux sur REDD+. Ce journal fait partie de l'Académie. Il a été conçu pour vous accompagner tout au long de votre périple, et couvre tous les sujets principaux liés à la REDD+, de la base jusqu'à des explications détaillées sur l'établissement de niveaux de référence, la surveillance, le partage des bénéfices et l'engagement des parties prenantes.

Les modules présentés dans ce journal vous offriront les connaissances nécessaires pour mieux comprendre les différents éléments de REDD+. Je vous encourage à appliquer ces connaissances et faire votre part pour faire de la REDD+ un succès national et mondial !

Achim Steiner

Secrétaire Général adjoint de l'Organisation des Nations Unies
Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement



COMMENT UTILISER CE JOURNAL



N'hésitez pas à écrire sur le journal, noter vos questions.



Ne lisez pas tout d'un coup.



Complétez les exercices, ils sont amusants...



Apportez-le toujours aux séances de formation.



Suivez votre progrès sur la page de progression.



Pour télécharger tous les chapitres du Journal d'Apprentissage de l'Académie REDD+, visiter www.un-redd.org/REDDAcademy

Le Journal d'Apprentissage de l'Académie REDD+ est amélioré de manière continue. Nous encourageons vos retours sur la première édition à

REDD.Academy@unep.org

MODULES D'APPRENTISSAGE



1

FORETS, SÉQUESTRATION DE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



2

COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC



3

MOTEURS DE DÉFORESTATION ET DE DÉGRADATION DES FORÊTS



4

STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION (SN/PA)



5

SYSTÈMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE DES FORÊTS (SNSF) POUR REDD+



6

NIVEAUX [D'ÉMISSION] DE RÉFÉRENCE DES FORÊTS (NERF) POUR REDD+



7

POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN OEUVRE LA REDD+



8

GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA CCNUCC



9

FINANCEMENT DE LA REDD+



10

APPROCHES RELATIVES AU PARTAGE DES BÉNÉFICES



11

INTRODUCTION À L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES



12

BONNE GOUVERNANCE

4

STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION

CE MODULE A POUR OBJECTIF D'AIDER LES PARTICIPANTS À COMPRENDRE LES OBJECTIFS ET L'IMPORTANCE DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DE DOCUMENTS DE SN/PA REDD+ DE QUALITÉ, AFIN DE METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS REDD+ DE MANIÈRE SATISFAISANTE ET D'OBTENIR DES RÉSULTATS. IL SOULIGNE ÉGALEMENT DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS QUE LES PAYS PEUVENT TROUVER UTILE DE PRENDRE EN COMPTE POUR Y PARVENIR.



CE MODULE APPORTE DES EXPLICATIONS SUR :

- Les SN/PA et la CCNUCC
- L'élaboration de SN/PA
- Les questions transversales tout au long du processus de développement de SN/PA



QUE SAVEZ-VOUS DÉJÀ SUR LE SUJET?

4. STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION

Le Module 3 a présenté les moteurs de déforestation et de la dégradation des forêts (MDDF) et les barrières aux activités « + », ainsi que les éléments essentiels à analyser et les manières dont les pays peuvent y parvenir. Une bonne compréhension des dynamiques forestières passées et actuelles, ainsi que des MDDF et des barrières aux activités « + » qui 'expliquent' ces dynamiques, jette les bases analytiques essentielles à partir desquelles les pays pourront progressivement élaborer leur vision pour la REDD+ et la stratégie pour l'atteindre.

Le Programme ONU-REDD promeut l'échange continu d'expériences entre les pays et a facilité différents événements d'échange de connaissances Sud-Sud¹, lors desquels les pays ont présenté et partagé leur expérience sur les stratégies nationales ou plans d'action (SN/PA) concernant la REDD+. De nombreux enseignements et recommandations particulièrement utiles en sont ressortis, concernant aussi bien le processus d'élaboration des SN/PA que le document en lui-même. Ce module s'articule autour de celles-ci.

QU'EST-CE QU'UNE SN/PA ?

LA SN/PA DANS LE CADRE DE LA CCNUCC

Comme abordé dans le **Module 2 : Comprendre la REDD+ et la CCNUCC**, la SN/PA est l'un des quatre éléments structurants qui ont été convenus à l'échelle internationale comme prérequis pour mettre en œuvre la REDD+ et accéder à des paiements axés sur les résultats (PAR) (Décision 1/CP.16, paragraphe 71(a)), conformément aux Décisions 12/CP.17 et 11/CP.19). La figure 4.1 présente ces quatre éléments.



Les SN/PA concernant la REDD+ décrivent la manière dont les émissions seront réduites et/ou les stocks de carbone forestier seront renforcés, conservés et/ou gérés de manière durable lors de la mise en œuvre de la REDD+ (phases 2 et 3). Les SN/PA sont des produits intégrateurs des divers processus de la phase de préparation à la REDD+ (phase 1), s'appuyant sur les divers travaux

■ Figure 4.1 ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DE LA PRÉPARATION EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+ - source: Programme ONU-REDD

1 Ateliers d'échange régional de connaissances Sud-Sud en Équateur (août 2014) pour l'Amérique latine et les Caraïbes et au Kenya (octobre 2014) pour l'Afrique. Séance d'information et de partage de connaissances sur la SN/PA en Tanzanie en préparation du Conseil d'orientation ONU-REDD (novembre 2014). Les rapports et les présentations sont disponibles sur : http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&view=list&slug=information-session-documents-5-november-3596&Itemid=134 & http://www.unredd.net/index.php?view=list&slug=information-and-knowledge-sharing-sessions-5-november-3592&option=com_docman&Itemid=134

d'analyse, les processus de dialogue entre parties prenantes et les décisions stratégiques réalisés pour assurer une mise en œuvre efficiente et efficace de la REDD+ (phase 2).

Les textes des décisions ne contiennent aucune règle détaillée concernant le contenu d'une SN/PA ni aucun format à suivre. Contrairement aux niveaux de référence (des émissions) pour les forêts (NERF/NRF), aucune évaluation technique n'est requise et il n'y a pas de mécanisme de validation par la CCNUCC. Le Cadre de Varsovie rappelle uniquement la nécessité d'une SN/PA pour la REDD+ et demande aux pays de publier un lien vers leur SN/PA sur le pôle d'information de la plate-forme en ligne REDD+ de la CCNUCC afin de pouvoir recevoir des paiements axés sur les résultats (Décision 9/CP.19).

Néanmoins, le paragraphe 72 de la décision 1/CP.16 indique que lorsqu'elles élaborent (phase 1) et mettent en œuvre (phase 2) leur SN/PA, les Parties doivent prendre en considération, entre autres choses :

- les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- les problèmes fonciers ;
- les questions de gouvernance des forêts ;
- le souci d'égalité entre les sexes ;
- les garanties REDD+ de Cancún ;
- l'assurance de la participation pleine et entière des parties prenantes concernées, notamment des peuples autochtones et des communautés locales.

En outre, le paragraphe 1 de l'appendice 1 de la décision 1/CP.16 fournit une orientation générale qui doit être suivie lors de la mise en œuvre d'activités REDD+ et qu'il convient de garder à l'esprit lors de l'élaboration d'une SN/PA.

Selon cette décision, les cinq activités REDD+ doivent :

- contribuer à stabiliser les concentrations de GES ;
- suivre une démarche impulsée par les pays ;
- être conformes à l'objectif de l'intégrité environnementale et tenir compte des multiples fonctions des forêts et d'autres écosystèmes ;
- concorder avec les priorités et objectifs de développement nationaux et la situation et les capacités des pays et respecter la souveraineté de ceux-ci ;
- cadrer avec les besoins et objectifs nationaux de développement durable ;
- être mises en œuvre dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté, tout en apportant des solutions aux changements climatiques ;
- cadrer avec les besoins d'adaptation du pays ;
- compter sur un appui financier et technologique adéquat et prévisible, y compris un appui au renforcement des capacités ;
- être axées sur les résultats ;
- favoriser une gestion durable des forêts.



POINT DE RÉFLEXION

À votre avis, pourquoi les accords de Cancún présentent-ils une série de principes et des orientations générales concernant les SN/PA plutôt que de fournir des règles détaillées ?

DES APPROCHES SOUPLES POUR LES SN/PA

Les décisions de la CCNUCC accordent aux pays une grande souplesse dans le processus d'élaboration ainsi que dans le document de SN/PA, pour autant que les principes généraux prévus dans les sections précédentes soient suivis. Cela permet à chaque pays de rechercher le parcours stratégique optimal pour la REDD+ en prenant en compte ses propres circonstances nationales. Le document de SN/PA peut prendre différentes formes : par exemple, il peut constituer une « stratégie REDD+ » spécifique, être intégré dans un cadre plus vaste relatif au climat et/ou à l'économie verte (comme en Éthiopie ou au Mexique) ou faire partie de différentes stratégies de développement sectorielles ou multisectorielles. Certains pays ont choisi de le concevoir comme un cadre général avec une vision à long terme, puis de l'affiner au moyen d'un plan d'investissement (par ex. la RDC, la Zambie) en se concentrant sur les premières années de la mise en œuvre, tandis que d'autres intègrent les deux dans un seul document. De la même manière, le processus d'élaboration de la SN/PA peut être organisé de différentes manières au sein du processus plus vaste de préparation à la REDD+, ainsi qu'en relation avec d'autres processus nationaux sectoriels et multisectoriels de planification pertinents.

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES SN/PA : UNE OCCASION À SAISIR

Même si les SN/PA peuvent prendre différentes formes, il peut être utile pour les pays de rassembler et de présenter les éléments pertinents de leur SN/PA de manière cohérente. Le document de SN/PA est en effet une occasion pour les parties prenantes d'évaluer la conformité de la vision du pays pour la REDD+ avec les orientations de la CCNUCC, ainsi que la pertinence générale, l'efficacité, l'efficience et la solidité des approches, actions, outils et processus qu'il propose en vue d'obtenir des résultats.

Un document de SN/PA développé au moyen d'un processus d'élaboration de qualité est l'occasion de :

- rendre la REDD+ plus concrète pour toutes les parties prenantes ;
- instaurer la confiance et assurer l'adhésion de la communauté internationale et des parties prenantes nationales (un soutien politique de haut niveau ainsi qu'une large base de soutien) ;
- donner confiance dans la capacité d'un pays à fournir des résultats en termes de REDD+ afin de bénéficier de paiements/financement axés sur les résultats ;
- maximiser les chances de gagner le soutien financier de la communauté internationale (sources bilatérales ou multilatérales) pour sa mise en œuvre ;
- contribuer à un processus de préparation bien coordonné et plus efficace.

Cela est particulièrement important compte tenu du fait que le mécanisme de financement international de la REDD+ doit encore être clarifié et que les pays qui souhaitent mettre en œuvre des activités REDD+ sont actuellement en compétition pour un financement de la REDD+ limité afin de soutenir la mise en œuvre de leur SN/PA. Le financement de la REDD+ peut comprendre des financements *ex ante* axés sur les résultats (par ex. au Viet Nam), ou un soutien plus traditionnel sous forme d'aide publique au développement. De tels financements sont nécessaires dans de nombreux pays pour pouvoir mettre en œuvre des politiques et mesures REDD+ à même de produire des résultats, ainsi qu'élever la visibilité de l'agenda REDD+ au sein du pays. Le **Module 9 : Financement de la REDD+** présente de plus amples informations à cet égard.

Si aucun critère n'a été explicitement établi pour évaluer la qualité d'une SN/PA (et la CCNUCC ne prévoit aucun mécanisme d'examen technique en ce sens), certains éléments ci-dessous se sont révélés être : (i) particulièrement utiles dans certains pays qui ont déjà entrepris ce processus et (ii) des facteurs importants pour déclencher le soutien financier de certains donateurs à la mise en œuvre de la REDD+ :

- être étayé par des travaux analytiques solides ;
- s'attaquer aux principaux moteurs de déforestation et de dégradation des forêts, ainsi qu'à leurs causes sous-jacentes (moteurs indirects), et aux principales barrières aux activités « + » de REDD+ (ainsi que leur potentiel) ;
- présenter une vision stratégique à la fois ambitieuse et crédible pour la REDD+, accompagnée de politiques et des mesures transformatives ;
- démontrer l'engagement du pays ;
- bénéficier d'un appui politique (de haut niveau) ;
- créer ou renforcer des mécanismes de coordination et de coopération multisectoriels efficaces ;
- assurer un processus d'élaboration transparent et participatif ;
- articuler la manière dont les SN/PA se distinguent d'actions « classiques ».

Bien entendu, ces éléments dépendent étroitement du contexte spécifique de chaque pays et ne constituent en aucune façon une liste stricte.



POINT DE RÉFLEXION

Que sont des politiques et mesures « transformative » ?

LEÇONS IMPORTANTES TIRÉES

Si le processus d'élaboration d'une SN/PA dépend largement des circonstances nationales, l'expérience de divers pays a souligné les enseignements suivants:

- **L'élaboration d'une SN/PA REDD+ est autant une question de processus que de produit final.** En particulier, mettre l'accent sur une consultation inclusive et équitable et la participation des parties prenantes concernées permet d'assurer une base de soutien pour la stratégie plus solide et plus large et facilite sa validation puis sa mise en œuvre. Un exemple, pertinent ou non dans d'autres contextes nationaux, est le Costa Rica, qui a réalisé plus de 150 réunions d'information et de consultation pour l'élaboration de sa SN/PA.
- **Le processus d'élaboration de la SN/PA doit être planifié tôt dans la phase de préparation à la REDD+** plutôt que d'être envisagé comme un simple produit résultant de la phase de préparation. Etablir la séquence adéquate des différents axes de travail (par ex. travail analytique, consultations) n'est pas toujours simple, mais cela est essentiel pour assurer l'efficacité du processus d'élaboration de la SN/PA (et plus globalement de préparation à la REDD+).

- **Les choix stratégiques portant sur chacun des éléments structurants de la REDD+ définis à Cancún**

- I. les stratégies nationales ou plans d'action (SN/PA)
- II. les niveaux (d'émission) de référence pour les forêts (NERF/NRF)
- III. les systèmes nationaux de surveillance des forêts (SNSF)
- IV. le système de communication d'informations (SIS)

peuvent avoir des implications fortes pour les autres (voir par exemple la section sur les sauvegardes « *Mettre la portée, l'échelle et les moteurs prioritaires en perspective* »). Il est donc primordial d'assurer une communication et des interactions régulières dans le développement et la mise en œuvre de ces éléments structurants cruciaux, afin de renforcer l'efficacité et l'efficience de la phase de préparation à la REDD+. Le document de SN/PA constitue l'occasion de renforcer les liens entre ces éléments structurants de la REDD+ et de démontrer la cohérence globale de l'approche du pays quant à la REDD+, ainsi que sa capacité à obtenir des résultats.

- **La conception d'une SN/PA est un processus itératif suivant une démarche progressive**, car il s'agit de documents évolutifs, élargis et améliorés de manière cyclique au fur et à mesure que les pays progressent dans une mise en œuvre plus complète de la REDD+ : par exemple, une stratégie peut initialement aborder uniquement les activités REDD+ et/ou les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts les plus importants, tout en planifiant des améliorations ultérieures selon une approche graduelle pragmatique et s'adaptant à un contexte dynamique. Le Brésil a décidé de commencer à s'atteler uniquement à la déforestation de la région de l'Amazonie, tout en se préparant à inclure la dégradation des forêts et à élargir au biome du Cerrado.
- **Les SN/PA ne doivent pas être considérés comme des documents isolés.** Les pays peuvent trouver utile de s'assurer qu'elles sont élaborées et mises en œuvre, selon le contexte (potentiel REDD+, niveau d'engagement politique, etc.) dans le cadre du processus national de planification du développement et en phase avec d'autres efforts nationaux et internationaux pertinents pour la REDD+ (par ex. les objectifs d'Aichi en vertu de la Conférence des Parties de la Convention sur la biodiversité, les objectifs de développement durable). L'appropriation par le pays du processus, et donc du produit (document), ainsi que l'intégration efficace avec d'autres plans de développement, sont des éléments clés de réussite. Par exemple, la Mongolie intègre la REDD+ dans sa stratégie de développement vert en veillant à ce qu'elle soit en ligne avec son programme global de développement.

UN ORDRE LOGIQUE

Même si la CCNUCC ne fournit aucune recommandation sur la structure des SN/PA ni aucun format, de nombreux pays ont formulé leur SN/PA en utilisant les questions générales « pourquoi », « quoi » et « comment » comme guide pour une structure logique et facilement adaptable :

- **« Pourquoi » (ou « dans quel but »)** : quel est le contexte global du pays, y compris son cadre de développement ? Quelle est son incidence, positive ou négative, sur les objectifs REDD+ ? Quelle est la situation des forêts (stocks et flux de carbone, moteurs de déforestation et de dégradation des forêts et barrières aux activités « + », tendances des changements dans l'utilisation des terres et des pertes de carbone) ? Dans cette perspective, quelle est la vision nationale pour la REDD+ et sa contribution aux objectifs

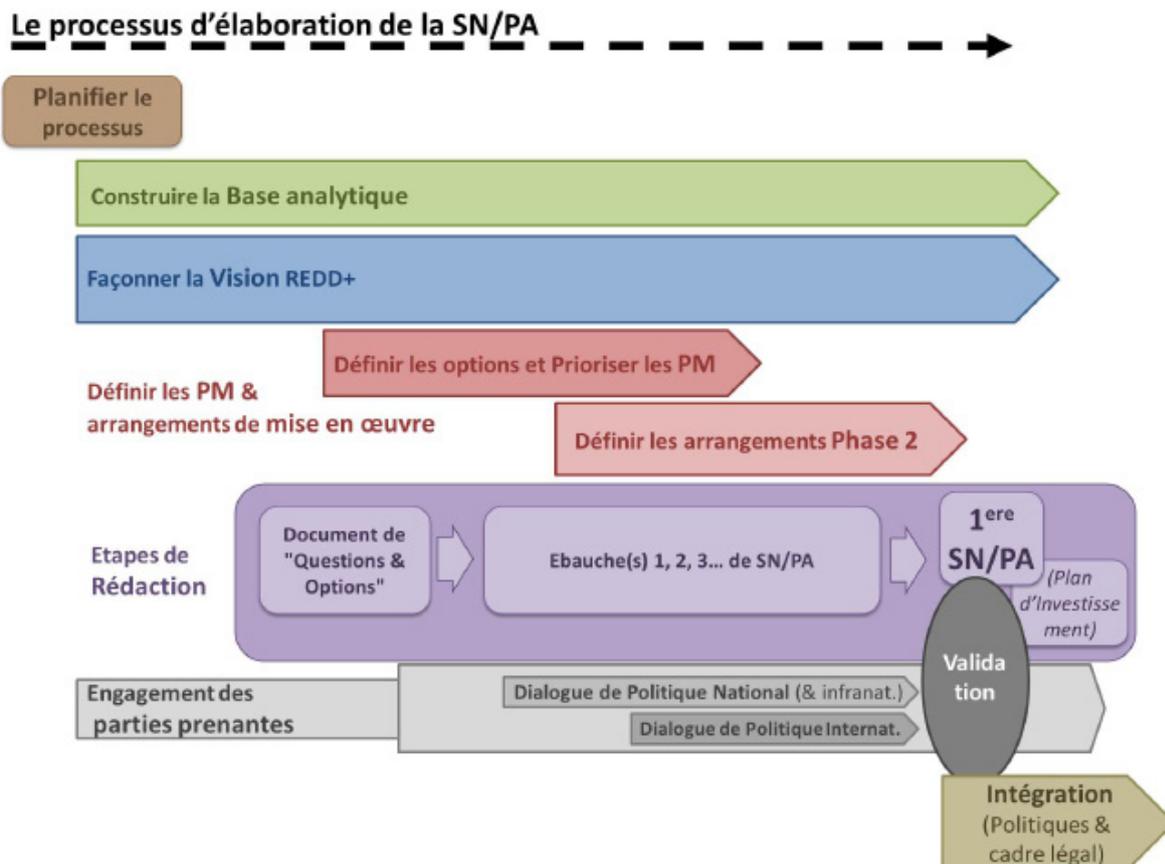
nationaux ? Ou, plus simplement, qu'est-ce que la REDD+ peut faire pour mon pays ?

- « **Quoi** » : quelles politiques et mesures et approches sont envisagées pour réaliser la vision REDD+ et atteindre des résultats ? En quoi sont-elles transformationnelles ?
- « **Comment** » : comment la SN/PA sera-t-elle mise en œuvre pour garantir les résultats escomptés : quels sont les dispositifs institutionnels et financiers, ainsi que les outils requis pour mettre en œuvre, gérer et faire le suivi de la REDD+ efficacement ?

Sur la base des données analytiques (existantes et nouvelles) et des différentes considérations stratégiques composant la vision REDD+ du pays, ces mêmes questions structurantes du document de SN/AP peuvent également servir de guide au séquençage global du processus d'élaboration de la SN/PA, tel qu'illustré dans la figure 4.2. Le processus et séquençage adéquats varieront considérablement selon les circonstances spécifiques de chaque pays (y compris des données, stratégies et politiques ou processus de planification pertinents, et capacités existants).

ÉLABORER UNE SN/PA

Bien que le processus adéquat dépende considérablement des circonstances nationales, il peut être décomposé de manière non prescriptive en différents processus clés (figure 4.2). Ces processus ne sont pas entièrement séquentiels et plusieurs devraient être menés en parallèle, en assurant des interactions régulières :



■ Figure 4.2 PREMIÈRE SN/PA : UN PROCESSUS D'ÉLABORATION ITÉRATIF ET GRADUEL
 - Source : Programme ONU-REDD



- Planification du processus d'élaboration de la SN/PA
- Établissement de la base analytique
- Définition d'une vision pour la REDD+
- Analyse des options et définition des priorités en termes de PM à mettre en œuvre
- Définition des mécanismes de mise en œuvre (financiers, juridiques et institutionnels)
- Rédaction
- Validation par les décideurs politiques et les parties prenantes
- Intégration formelle de la SN/PA dans le cadre politique/réglementaire

PLANIFIER LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA SN/PA

Il peut être particulièrement utile d'élaborer une feuille de route globale présentant clairement le processus d'élaboration de la SN/PA. Les pays peuvent ainsi la partager et la discuter avec les parties prenantes concernées. Cela peut contribuer à :

- clarifier le séquençage des différents intrants techniques, des décisions stratégiques, des processus de consultation et de validation, ainsi que des étapes du processus d'élaboration ;
- définir les rôles et les responsabilités respectifs des diverses institutions et partenaires impliqués ;
- identifier les besoins budgétaires ;
- structurer le processus d'élaboration et de consultation (plateformes, groupes de travail technique, grands ateliers, listes de diffusion, etc.).

Dans la mesure du possible, il sera important pour l'efficacité et l'efficience de l'ensemble du processus de préparation à la REDD+ de définir un chronogramme adéquat intégrant l'ensemble des éléments du processus de préparation et assurant des interactions régulières.

Si nécessaire, cette feuille de route générale peut être complétée par des documents plus spécifiques, tels que :

- une feuille de route des travaux analytiques contribuant aux différentes étapes du processus d'élaboration de la SN/PA ;
- une stratégie et une feuille de route d'engagement des parties prenantes, intégrant spécifiquement les aspects relatifs à l'égalité entre les sexes et à l'émancipation des femmes ;
- un plan de renforcement des capacités.

Même si cela risque d'évoluer au cours du processus en fonction des opportunités qui peuvent se présenter, il peut être utile de réfléchir tôt sur le statut juridique possible de la SN/PA et son « ancrage » (comme par ex. au sein d'un programme plus vaste sur le changement climatique, une stratégie relative à l'économie verte ou un plan de développement global). Il peut également être utile de clarifier les étapes suivantes potentielles, telles que par exemple l'affinement et l'opérationnalisation de la SN/PA au travers d'un plan d'investissement REDD+ spécifique, ou intégration directe dans des législations, politiques et plans transversaux.

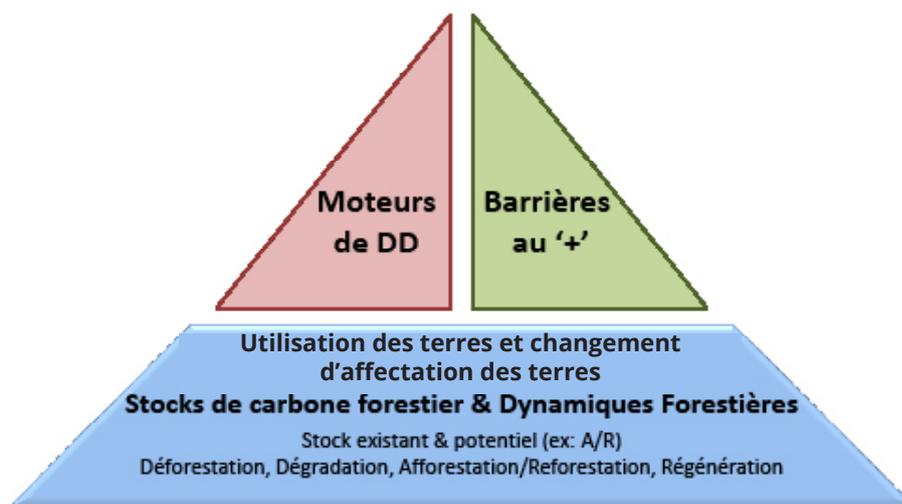


ÉTABLIR LA BASE ANALYTIQUE (FIGURE 4.3)

Il s'agit souvent d'un processus itératif qui se déroule tout au long du processus d'élaboration de la SN/PA et au cours de ses révisions ultérieures, durant lequel des études sont réalisées et affinées et la capacité technique est renforcée. Des données reposant sur des travaux sérieux et rassemblées avec les contributions de différents secteurs et parties prenantes, seront nécessaires pour permettre d'informer la prise de décisions et la conception de politiques, et de manière générale assurer la validité des SN/PA. Plutôt que d'attendre des données « idéales » il est utile de commencer avec les informations existantes, en les améliorant au fur et à mesure. Selon le contexte national et les décisions prises, les analyses et les outils pertinents peuvent varier considérablement. Il peut être utile d'élaborer une feuille de route concrète des travaux analytiques prenant en compte la capacité financière et technique, afin de s'assurer que les informations nécessaires soient disponibles en temps opportun.

Le principal point de départ pour le processus d'élaboration de la stratégie est un consensus général entre les parties prenantes sur les principaux moteurs de déforestation et de dégradation des forêts et les barrières aux activités « + » (généralement connus, mais pas nécessairement reconnus et/ou unanimes). Que ce consensus soit établi dès le départ ou qu'il demande plus de dialogue et de consultations, il peut être utile aux pays de réfléchir à leur travail sur les moteurs au sein d'un cadre analytique plus vaste permettant d'établir les bases essentielles d'un processus robuste d'élaboration de la SN/PA. En effet, il est utile d'établir des liens entre les analyses de :

- l'utilisation des terres et de changement d'affectation des terres, les stocks de carbone forestier et les dynamiques forestières (déforestation, dégradation, boisement/ reboisement et régénération) d'une part ; et



■ Figure 4.3 UNE BASE ANALYTIQUE ROBUSTE POUR LA SN/PA
Source : Programme ONU-REDD

- les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts et les barrières aux activités « + », passés et actuels, qui "expliquent" ces dynamiques, ainsi que ceux futurs (potentiels), d'autre part.

Un tel ensemble fournit des informations cruciales sur le potentiel des différentes activités REDD+, les priorités géographiques, les tendances, les points d'entrée potentiels pour les politiques et mesures REDD+, etc. Il est probable que l'analyse des moteurs et barrières nécessite différentes analyses complémentaires (cadre juridique, politique et fiscal ; organisation des chaînes logistiques ; pratiques traditionnelles, etc.). Le **Module 3 : Moteurs de déforestation et de dégradation des forêts** fournit de plus amples informations sur les MDDF.

D'autres analyses sont nécessaires, en parallèle ou ultérieurement. Elles peuvent comprendre :

- l'analyse prospective (modélisation) appuyant le dialogue intersectoriel et multipartite ainsi que la prise de décision stratégique ;
- la planification géographique (par ex. récolter et générer des informations géographiques pouvant contribuer à identifier les régions pertinentes pour la mise en œuvre de différentes politiques et mesures REDD+) ;
- l'étude des coûts, avantages et risques d'actions REDD+ potentielles ;
- l'étude des options de financement et des mesures incitatives requises ;
- l'évaluation des capacités institutionnelles et des besoins en renforcement des capacités.

À titre d'illustration, les pays peuvent se poser certaines des questions suivantes :

- *Quel est le contexte physique et socioéconomique du pays, sa structure de gouvernance, ses principaux objectifs de développement intersectoriel et les objectifs de développement sectoriels qui y sont liés ? Quelles peuvent être les incidences positives ou négatives pour la REDD+ ?*
- *Quelle sont les dynamiques forestières (déforestation et dégradation, reboisement et régénération) passées, actuelles et (potentiellement) futures ? En quoi sont-elles liées aux activités REDD+ ? Quels sont les moteurs directs de la déforestation et de la dégradation des forêts et ceux sous-jacents qui y sont liés, et quelles sont les barrières aux activités « + » ? Où, combien et qui est impliqué, et pourquoi ?*
- *En quoi la mise en œuvre de la REDD+ est-elle liée aux cadres juridiques, politiques et engagements existants ?*



POINT DE RÉFLEXION

Avez-vous une idée de toutes autres informations techniques pertinentes que votre pays aurait intérêt à inclure ?

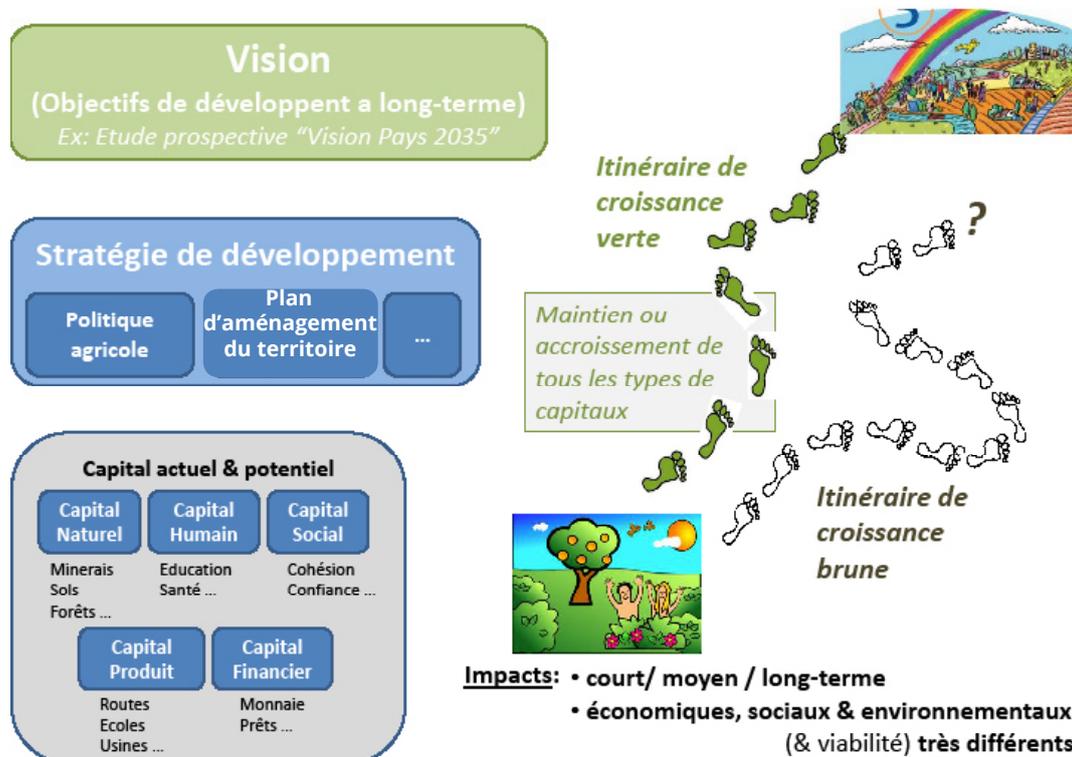


DÉFINIR UNE VISION CONCERNANT LA REDD+ ET DES CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES CONNEXES (PORTÉE, ÉCHELLE, MOTEURS/BARRIÈRES PRIORITAIRES, FINANCEMENT)

Sur la base des données, objectifs, stratégies et plans existants, ainsi que des résultats du travail analytique, les pays peuvent envisager de définir une vision à long terme pour la REDD+ et le parcours stratégique permettant de la réaliser, y compris à son stade initial (c.-à-d. 1^{ère} SN/PA). Cela peut comprendre une réflexion sur les objectifs concrets du pays à la réalisation desquels le mécanisme REDD+ pourrait contribuer, aussi bien en ce qui concerne les cinq activités de la REDD+ que les objectifs et priorités nationaux plus larges. Il est probable que cette vision pour la REDD+ sera développée progressivement tout au long du processus de préparation (et au-delà), par exemple en fonction des possibilités et contraintes identifiées, du « business case »² réalisé pour la REDD+ et de la capacité d'obtenir un appui politique de haut niveau, avec la participation active des différentes parties prenantes concernées (y compris des secteurs pertinents de l'utilisation des terres ainsi que du secteur privé).

SUR LA VOIE D'UN DÉVELOPPEMENT AXÉ SUR LA CROISSANCE VERTE

Afin de réaliser leurs objectifs de développement, les pays dépendent de cinq types de capitaux : financier, naturel, physique, humain et social. Chaque pays utilise ces capitaux différemment selon son contexte national spécifique et les politiques et pratiques passées.



■ Figure 4.4 : ITINÉRAIRES DE DÉVELOPPEMENT POSSIBLES ENTRAÎNANT DIFFÉRENTS IMPACTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

- Source : Programme ONU-REDD

2 Plaidoyer construit pour parvenir à réaliser la promotion de l'agenda REDD+

Idéalement, les pays définissent une vision de développement collective, explicite et à long terme qu'ils souhaitent réaliser (tel que la vision de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour 2050), souvent par l'intermédiaire d'une étude prospective consultative (par ex. l'étude prospective de la Côte d'Ivoire en cours pour 2040 ou l'étude prospective « RDC Vision 2035 ») ; en d'autres termes, ils définissent où ils souhaitent se trouver à l'avenir. En s'appuyant sur les cinq types de capitaux, les pays disposent de nombreuses options différentes pour s'efforcer de réaliser cette vision. Celles-ci sont formulées dans les stratégies ou les plans à moyen terme (tels que le futur Plan national de développement 2016-2020 de la Côte d'Ivoire) sur lesquels les plans sectoriels sont basés (par ex. un plan agricole à 5 ans).

Les diverses options stratégiques disponibles en termes d'objectifs à long terme et de stratégie de développement représentent autant d'« itinéraires de développement » potentiels. La voie choisie conditionnera considérablement la capacité à réaliser la vision désirée, en plus ou moins de temps et avec des incidences positives et négatives très différentes sur le plan économique, social et environnemental à court, moyen et long termes.

À la différence de l'économie dite « brune » traditionnelle, une économie « verte » (également appelée croissance verte ou développement vert) résulte en une amélioration du bien-être humain ainsi que de l'équité sociale et entre les sexes, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques (figure 4.4). En d'autres termes, il s'agit d'une économie dans laquelle les actifs financiers, naturels, produits, humains et sociaux ne diminuent pas avec le temps et, dans la mesure du possible, s'accroissent. Une utilisation initialement non durable du capital naturel (par ex. forêts et ressources minérales) doit contribuer à accroître les autres types de capital et entraîner un changement dans la base économique du pays permettant de suivre une voie de développement moins dépendante du capital naturel et favorisant son utilisation durable.

LA REDD+ - UNE OCCASION DE PRENDRE LA VOIE D'UN DÉVELOPPEMENT AXÉ SUR LA CROISSANCE VERTE

Dans de nombreux pays, réaliser la REDD+ peut représenter une opportunité et étape importante pour orienter le développement vers une économie verte, à faibles émissions de carbone, équitable et efficace sur le plan des ressources. La REDD+ doit être considérée comme une occasion d'« optimiser » le développement plutôt qu'un simple outil de conservation et/ou de foresterie. Comprendre la manière dont le cadre de développement national est lié à la REDD+ et la manière dont la REDD+ peut être façonnée pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux sera essentiel à cet égard. C'est particulièrement le cas pour les pays présentant un potentiel REDD+ élevé (à forte couverture forestière et donc avec un potentiel de déforestation important, par exemple), mais également dans d'autres pays où la REDD+ peut constituer un moyen d'appuyer la réforme d'un secteur spécifique (par ex. sylviculture) ou une transformation plus vaste appuyée par une volonté politique solide, comme cela a été le cas au Costa Rica avant même la création du mécanisme REDD+. La réalisation d'études prospectives pour élaborer ou mettre à jour une vision stratégique à long terme du développement national représente une opportunité majeure d'intégrer un scénario REDD+/croissance verte. Impliquer efficacement le secteur privé sera alors important, en développant des modèles opérationnels permettant de réduire la déforestation et la dégradation des forêts et promouvant les activités « + » dans les chaînes de valeur.

Tout cela nécessite de considérer la manière dont la REDD+ est liée au cadre de développement du pays, et comment elle pourrait contribuer à l'itinéraire de développement ou le modifier. Il convient pour ce faire de définir : (i) une vision à long terme pour la REDD+ ;

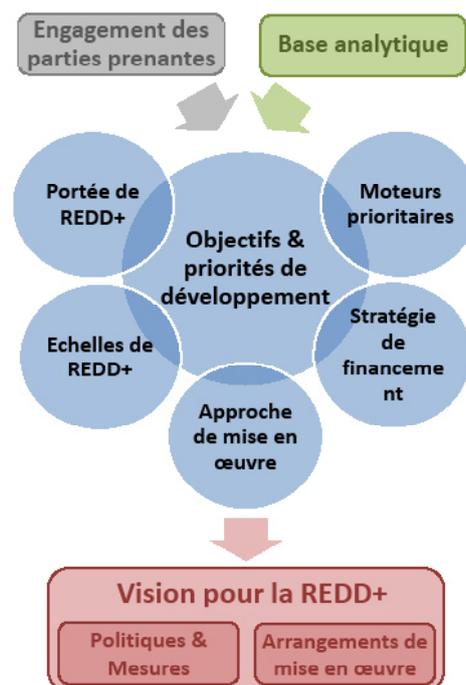
(ii) la manière dont elle sera déployée au fil du temps jusqu'à l'entrée en phase 3 de la REDD+ et la réalisation de cette vision de développement à long terme plus durable (parcours stratégique) ; ainsi que (iii) les premières étapes, pragmatiques, à atteindre au cours des premières années (1^{ère} SN/PA). Diverses décisions stratégiques devront être prises à cet égard, y compris relatives aux options de mise en œuvre de la REDD+ en termes de « portée » et d'« échelle » (définies dans la section suivante), aux moteurs devant être abordés en priorité, à la stratégie de financement ou à l'approche de mise en œuvre de la REDD+ (figure 4.5).

DIFFÉRENTES CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES

La « portée » des activités REDD+ (« scope » en anglais) (figure 4.6) correspond principalement aux choix de(s) activité(s) REDD+ qu'un pays va mettre en œuvre. L'« échelle » de la REDD+ (figure 4.9) se réfère essentiellement à la zone géographique dans laquelle le pays assumera la responsabilité de mettre en œuvre la REDD+ en vue de bénéficier de paiements axés sur les résultats (c.-à-d. la zone couverte par un NERF/NRF, avec réalisation d'un suivi et notification correspondants). Les « moteurs prioritaires » sont les moteurs directs et indirects auxquels un pays décide de s'attaquer en priorité, pouvant être une partie seulement de tous ceux identifiés. L'« approche de mise en œuvre de la REDD+ » représente ici la manière dont un pays décide de mettre en œuvre la REDD+ ; par exemple : (i) si la REDD+ sera principalement mise en œuvre au moyen de la définition d'un cadre politique et réglementaire adapté et/ou au travers d'investissements spécifiques ; (ii) les rôles respectifs, complémentaires, des différents niveaux de gouvernement (national, sous-national, local) ; et (iii) les divers types d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre (par ex. organismes gouvernementaux, secteur privé, ONG).

PORTÉE DE LA REDD+

La « portée » des activités REDD+ (figure 4.6) a principalement trait à l'activité ou à la combinaison d'activités REDD+ qu'un pays choisit de mettre en œuvre. Elle peut également concerner le choix des cinq réservoirs de carbone qu'un pays comptabilise (biomasse aérienne, biomasse souterraine, bois mort, litière, sol) et/ou les moteurs prioritaires auxquels il s'attaque. La portée d'un NERF/NRF peut représenter un sous-ensemble des activités et réservoirs présentés dans la SN/PA, dans l'intention d'élargir la portée de ces activités et réservoirs au fil du temps en appliquant une approche par étapes (graduelle). La vaste portée des cinq activités REDD+ permet la participation de nombreux pays avec diverses circonstances nationales et à des stades très différents dans la courbe de transition forestière (cf. encadré 4.7 ci-dessous). Le choix d'un pays en termes de portée des activités REDD+ peut dépendre, notamment : (i) de l'importance des différentes activités REDD+ en termes d'émissions et/ou absorptions de gaz à effet de serre ; (ii) de leur relation avec les différents moteurs et de la capacité à mettre en œuvre ces activités au moyen de politiques et mesures efficaces ; (iii) de considérations techniques sur le Système national de surveillance des forêts et le niveau de référence (des émissions) pour les forêts ; (iv) des priorités politiques.



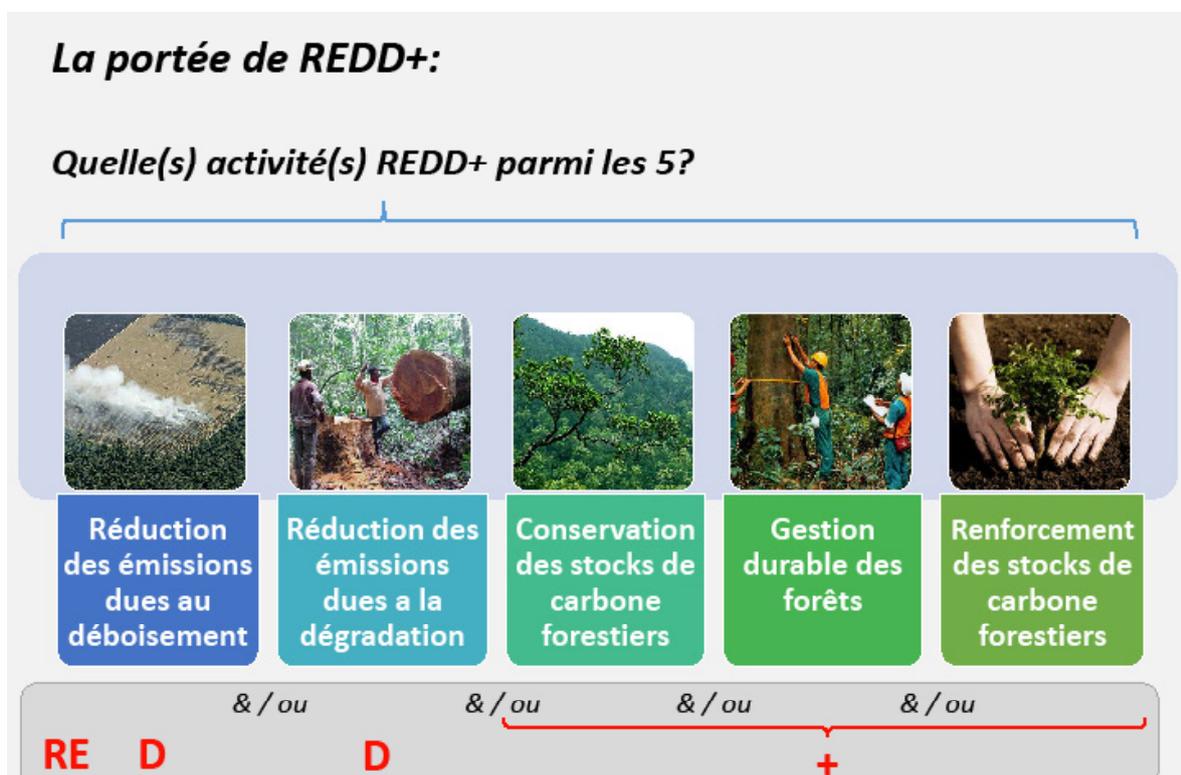
■ Figure 4.5 : CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES FAÇONNANT LA VISION NATIONALE POUR LA REDD+
- Source : Programme ONU-REDD

Les pays peuvent trouver utile de commencer par se concentrer sur une ou plusieurs activités REDD+ plus faciles (par ex. réduire la déforestation ou réduire la déforestation et améliorer les stocks de carbone forestier). Par exemple, le Brésil a commencé par la réduction des émissions provenant de la déforestation uniquement, tout en s'efforçant d'améliorer sa capacité à suivre la dégradation des forêts en vue d'intégrer cette activité ultérieurement.

Les pays peuvent décider d'inclure dans leur SN/PA des activités REDD+ ne faisant pas partie de la portée de leur NERF/NRF initial au moyen de politiques et mesures spécifiques. Cela peut être lié à l'importance accordée à des considérations telles que les avantages non-carbone, certaines priorités politiques, ou encore dans l'objectif d'obtenir le soutien d'importantes parties prenantes. Les diverses parties prenantes devraient cependant être bien conscientes du fait que dans ce cas, ces activités ne déboucheront par sur des paiements axés sur les résultats dans le cadre de la CCNUCC ; les pays peuvent envisager de faire une distinction claire à cet égard dans leur SN/PA.

ÉCHELLE DE LA REDD+

La CCNUCC accorde aux pays la souplesse de développer leur NERF/NRF et assurer un suivi et une notification au niveau infranational en tant que mesure provisoire (Décision 1 CP/16, § 71b et c). Dans ce sens, l'échelle de la REDD+ réfère principalement à la zone géographique dans laquelle le pays mettra en œuvre la REDD+ en vue de bénéficier de paiements axés sur les résultats. Néanmoins, une SN/PA doit être développée à l'échelle nationale, de même que le SIS (Décision 1 CP/16, § 71a et d). Un pays peut ainsi opter pour une échelle infranationale, mais aussi une échelle nationale tout en concentrant tous ou une partie de ses efforts liés à la REDD+ sur une ou plusieurs zones infranationales clés.

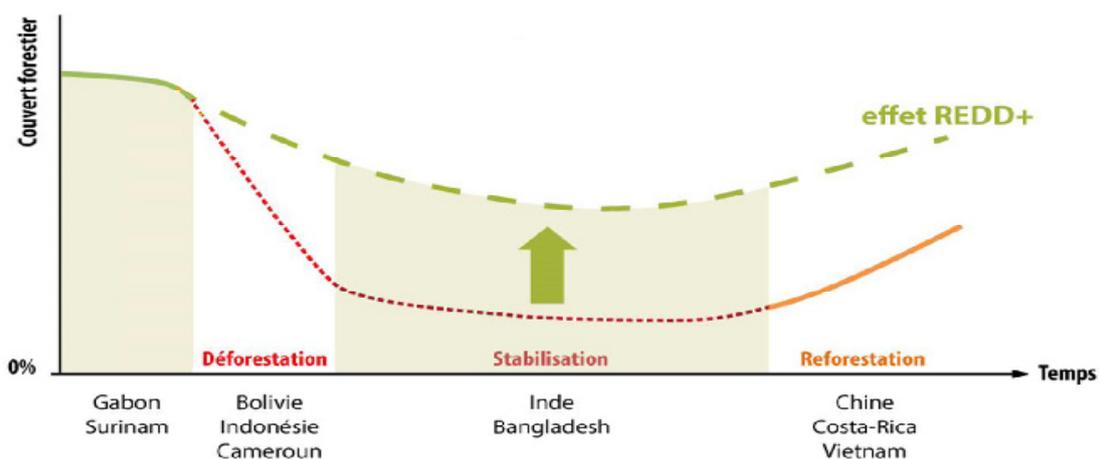


■ Figure 4.6 : PORTÉE DE LA REDD+ - Source : Programme ONU-REDD

■ Encadré 4.7 : LA THÉORIE DE LA TRANSITION FORESTIÈRE

La théorie de la transition forestière sous-tend une certaine constance dans l'évolution de la couverture forestière dans un pays ou une région au cours du temps (figure 4.8). Initialement, un pays présente une proportion de terres recouvertes de forêts relativement élevée et stable. Sous l'influence des processus de développement, la déforestation commence, puis s'accélère en raison de la consommation des ressources forestières visant à répondre aux besoins nationaux et à financer le développement national, ainsi que de la conversion des terres forestières pour d'autres usages (par ex. l'agriculture). Cette réduction de la couverture forestière se stabilise lorsque (i) les forêts et les terres forestières les plus accessibles ont été utilisées, et/ou (ii) la conversion, à l'agriculture en particulier, se révèle moins rentable que d'autres activités (diversification de l'économie), et/ou (iii) la raréfaction du bois a rendu les efforts de reboisement pertinents et/ou nécessaires. En effet, l'exode rural offre la possibilité de régénérer les forêts (au travers du boisement/reboisement, de l'agroforesterie, de la régénération ou restauration), bien qu'avec une teneur en carbone, des services écosystémiques et une biodiversité globalement amoindris, avec les répercussions négatives que cela peut engendrer sur les moyens de subsistance et la viabilité économique.

Courbe de transition forestière



Source : Adapté de Conrad (2007)

■ Figure 4.8 : La REDD+ et la courbe de transition forestière - Source : Programme ONU-REDD

Cette théorie empirique décrit une tendance générale influencée par de nombreux facteurs internes et externes, tels que le contexte national (par ex. la pression démographique, la connexion à l'économie mondiale, la capacité d'application de la loi, les forces économiques mondiales et les politiques gouvernementales). Le mécanisme REDD+ vise à changer les causes structurelles de la courbe de transition forestière en (i) encourageant les pays en développement qui agissent sur les facteurs internes de la transition au moyen de politiques et mesures adéquates, et en (ii) influençant les facteurs externes sur lesquels les pays de la REDD+ ne peuvent directement agir, notamment en ce qui concerne les forces du marché (par ex. l'engagement des grands producteurs de produits agricoles dans des démarches de production « zéro déforestation nette », ou la définition de conditions d'accès au marché dans les pays consommateurs). En fonction de leur stade dans la courbe de transition forestière ainsi que de leur vision pour la REDD+, les pays sont susceptibles d'utiliser des ensembles de politiques et mesures et des combinaisons de mesures incitatives et réglementaires différents dans l'objectif d'infléchir cette courbe tout en poursuivant leurs objectifs, légitimes, de développement.



POINT DE RÉFLEXION

Votre pays a-t-il commencé à envisager la portée de ses activités REDD+ ? Le cas échéant, savez-vous quelles sont ces activités et pourquoi ?

La décision d'opter pour une échelle infranationale peut notamment être liée à :

- des limitations dans sa capacité financière et/ou technique (par ex. taille du pays) à s'atteler de manière suffisamment efficace aux moteurs/barrières pour obtenir des résultats mesurables dans l'ensemble du pays, ou à effectuer le suivi et la notification des résultats à l'échelle nationale ;
- un manque de contrôle sur l'intégralité de son territoire (c.-à-d. groupes armés) ;
- ses priorités géographiques de développement ;
- le test de différentes approches et outils dans un contexte plus spécifique (par ex. dans le biome amazonien) ou avec un contrôle facilité (c.-à-d. moins étendu, avec moins d'acteurs impliqués) tout en renforçant les capacités en vue d'une mise en œuvre plus efficace à l'échelle nationale (par exemple la définition de supports, outils et processus de communication et de formation adéquats).

Un pays optant pour une échelle infranationale en tant que mesure provisoire pour les paiements axés sur les résultats peut envisager différentes approches pour délimiter la zone infranationale couverte. Celles-ci peuvent être associées à des unités administratives (par ex. l'État de Cross River au Nigéria), à un biome spécifique (par ex. le biome amazonien au Brésil), ou même à une région liée à un moteur prioritaire spécifique. Chaque option présente différents avantages et inconvénients : par ex. l'utilisation d'une unité administrative peut faciliter la prise de décisions, l'harmonisation des politiques et mesures et les synergies entre les différents niveaux de gouvernement, tandis qu'une approche basée sur un biome ou un moteur peut permettre de travailler sur des processus de déforestation et de dégradation plus homogènes et d'y apporter des réponses plus intégrées. En fin de compte, l'option optimale dépendra du contexte spécifique de chaque pays, y compris sa structure de gouvernance, les types de moteurs et barrières, le dynamisme du processus de préparation, etc. Les pays peuvent envisager le meilleur compromis entre ces options, comme le Brésil qui se base sur la région de l'« Amazonie légale », qui existait déjà (créée en 1948 sur la base d'études sur la manière de planifier le développement économique et social de la région de l'Amazonie).



■ Figure 4.9 : ÉCHELLE DE LA REDD+ - Source : Programme ONU-REDD

Il convient de souligner que même si l'échelle nationale est privilégiée pour le NERF/NRF, le suivi et la notification, les investissements applicables à la REDD+ sont susceptibles de se concentrer au moins partiellement sur une ou plusieurs zones géographiques clés. Outre les points énumérés ci-dessus, cela peut être lié à l'existence de zones où la déforestation et la dégradation des forêts sont particulièrement importants, ou de zones où le potentiel des activités « + » peut être le mieux réalisé. Cela peut également être dû à la présence d'acteurs particulièrement actifs dans certaines régions (par ex. les autorités au niveau infranational), à la présence de partenaires de mise en œuvre ou aux préférences des partenaires financiers.

Par ailleurs, même si l'échelle infranationale est privilégiée, les politiques et mesures menées au niveau national seront essentielles pour soutenir la mise en œuvre à l'échelle infranationale (voir la section consacrée aux « approches de mise en œuvre de la REDD+ » ci-dessous). En outre, les pays peuvent envisager de soutenir des politiques et mesures pertinentes pour la REDD+ en dehors d'une région infranationale cible, même si celles-ci ne déboucheront pas sur des paiements axés sur les résultats en vertu de la CCNUCC.

Divers outils peuvent être utiles pour évaluer les options en vue de choisir celle ou celles a priori optimales (voir le **Module 8 : Politiques et mesures** pour obtenir des informations plus détaillées). Les pays optant pour une mise en œuvre provisoirement au niveau infranationale peuvent trouver utile de chercher à atteindre, dans leur choix, un équilibre entre le fait de cibler des régions permettant d'obtenir des résultats relativement facilement et de s'attaquer à des problématiques et des zones géographiques plus épineuses. Cela impactera sur la crédibilité de la SN/PA et sa capacité à engager la communauté internationale pour obtenir un soutien aux investissements REDD+.

Les pays peuvent considérer présenter dans leur SN/PA :

- la logique quant au choix en termes d'approche et de localisation de la mise en œuvre infranationale ;
- les conséquences en termes de mécanismes de mise en œuvre de la REDD+ (architecture REDD+) ;
- la manière dont cela devrait contribuer à aborder le contexte national global de la REDD+ ;
- la vision préalable pour l'élargissement progressif jusqu'à une mise en œuvre à l'échelle pleinement nationale.

Pour la mise en œuvre préliminaire de la REDD+ dans une ou plusieurs zones infranationales, le leadership du niveau national sera essentiel pour assurer l'uniformité et la cohérence dans le processus de préparation à la REDD+ (englobant, parmi d'autres, le développement du NERF/NRF, les garanties et le SIS) :

- entre les entités infranationales (cohérence horizontale) ;
- entre les entités infranationales et le niveau national (cohérence verticale).

Uniformité et cohérence sont des facteurs clés pour permettre le rassemblement de l'information afin d'établir des rapports de qualité pour la CCNUCC en vue de recevoir des paiements axés sur les résultats, ainsi que pour gérer la transition entre la mise en œuvre infranationale et nationale au cours du temps. Cette question sera encore plus cruciale lorsque différents instruments hors-CCNUCC seront associés, tels que des approches liées aux marchés volontaires du carbone (MVC) à l'échelle infranationale ou projet, compte tenu du fait que les méthodologies et les règles utilisées par les différents standards des MVC ne sont pas nécessairement en phase avec la CCNUCC. L'intégration avec ces autres instruments, déjà déployés dans de nombreux pays REDD+, est nécessaire, mais peut être

particulièrement complexe lorsqu'une certaine cohérence n'est pas assurée dès le départ. Les nombreuses opportunités et contraintes associées à l'adoption de ce type d'approches alternatives devraient être évaluées avec soin.

MOTEURS PRIORITAIRES

Un pays peut également trouver utile de considérer le ou les moteurs directs et indirects stratégiques auxquels il souhaite s'attaquer en priorité. Pour faire ces choix, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- l'importance de chaque moteur direct en termes d'émissions ou en termes de potentiel d'absorption pour les activités « + » ;
- les choix en termes de portée et d'échelle ;
- les priorités politiques ;
- la capacité à s'attaquer aux moteurs (capacité technique, capital politique requis et acteurs impliqués, en prenant en compte les moteurs indirects qui y sont liés) ;
- les coûts et les avantages attendus de la mise en œuvre (y compris les avantages non liés au carbone) ;
- les risques et les avantages environnementaux et sociaux potentiels associés au choix d'un moteur donné.

Le **Module 3 : Moteurs de déforestation et de dégradation des forêts** fournit de plus amples informations quant à la hiérarchisation des moteurs.

En bref, le ou les moteurs les plus importants en termes de potentiel de réduction des émissions et/ou d'absorption ne sont pas toujours les plus stratégiques auxquels s'attaquer. Certains moteurs pourront être gérés de manière plus efficace lorsque l'environnement (politique et financier) deviendra plus favorable. Toutefois, sachant que l'exclusion de moteurs importants est susceptible d'ébranler la crédibilité globale de la SN/PA, il peut s'avérer important de présenter ouvertement ces aspects en les défendant par des arguments convaincants.

METTRE EN PERSPECTIVE PORTÉE, ÉCHELLE ET MOTEURS PRIORITAIRES

Les décisions sur la portée, l'échelle et/ou les moteurs prioritaires ont d'importantes répercussions les unes sur les autres et doivent être considérées ensemble plutôt que séparément (figure 4.10). Ces considérations stratégiques peuvent par ailleurs avoir des implications pour la conception et la mise en œuvre des différents éléments de l'architecture REDD+ nationale (la SN/PA et le choix des politiques et mesures, le NERF/NRF, le SNSF et les garanties/SIS), et inversement.

Par exemple, si un pays se concentre sur la réduction des émissions liées à la déforestation afin de recevoir des paiements axés sur les résultats, le SNSF doit être conçu de sorte à faire le suivi de la déforestation, un NERF doit être défini prenant en compte la déforestation passée (et ajusté aux circonstances nationales, le cas échéant) ; les garanties (et le SIS) doivent dans tous les cas être opérationnels. Dans l'autre sens, les difficultés à inclure certaines des activités REDD+ dans le NERF/NRF ou les limites techniques ou budgétaires pour suivre ces activités par l'intermédiaire du SNSF, peuvent contribuer à la décision de ne pas s'atteler aux moteurs associés à ces activités, ou avoir une incidence sur le niveau d'effort budgétaire y étant consacré, ces activités ne débouchant pas sur des paiements axés sur les résultats (par ex. s'atteler à la coupe sélective ou au ramassage de bois de chauffe conduisant à la dégradation des forêts). Une fois encore, un pays peut tout de même décider de les inclure en raison de leurs avantages non liés au carbone, ou d'autres raisons.



■ Figure 4.10 INTERRELATIONS ÉTROITES ENTRE LES CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES DE PORTÉE, ÉCHELLE ET LES MOTEURS PRIORITAIRES
- Source : Programme ONU-REDD



POINT DE RÉFLEXION

À votre avis, de quelle manière la portée peut-elle avoir une incidence sur l'échelle et les moteurs prioritaires ? Et inversement ? En quoi cet élément stratégique peut-il être lié à l'architecture REDD+ ?

Les décisions sur l'échelle ou les zones prioritaires de mise en œuvre de la REDD+ peuvent également avoir des implications importantes, notamment sur le choix des activités et des moteurs pertinents, les parties prenantes à engager, les coûts et avantages attendus, la conception et la mise en œuvre des différents éléments structurants et de l'architecture plus vaste de la REDD+ (SN/AP, NERF/NRF, SNSF et SIS, mais aussi mécanismes juridiques, institutionnels et financiers), ainsi que sur la capacité requise. De la même manière, les implications en termes de coûts et de capacité liées au déploiement de l'architecture REDD+, ou à la mise en œuvre des politiques et mesures pour obtenir des résultats significatifs, peuvent conduire un pays à commencer la mise en œuvre de la REDD+ au niveau infranational, ou à concentrer ses efforts sur un plus petit nombre de zones clés lors de la mise en œuvre de son approche nationale.

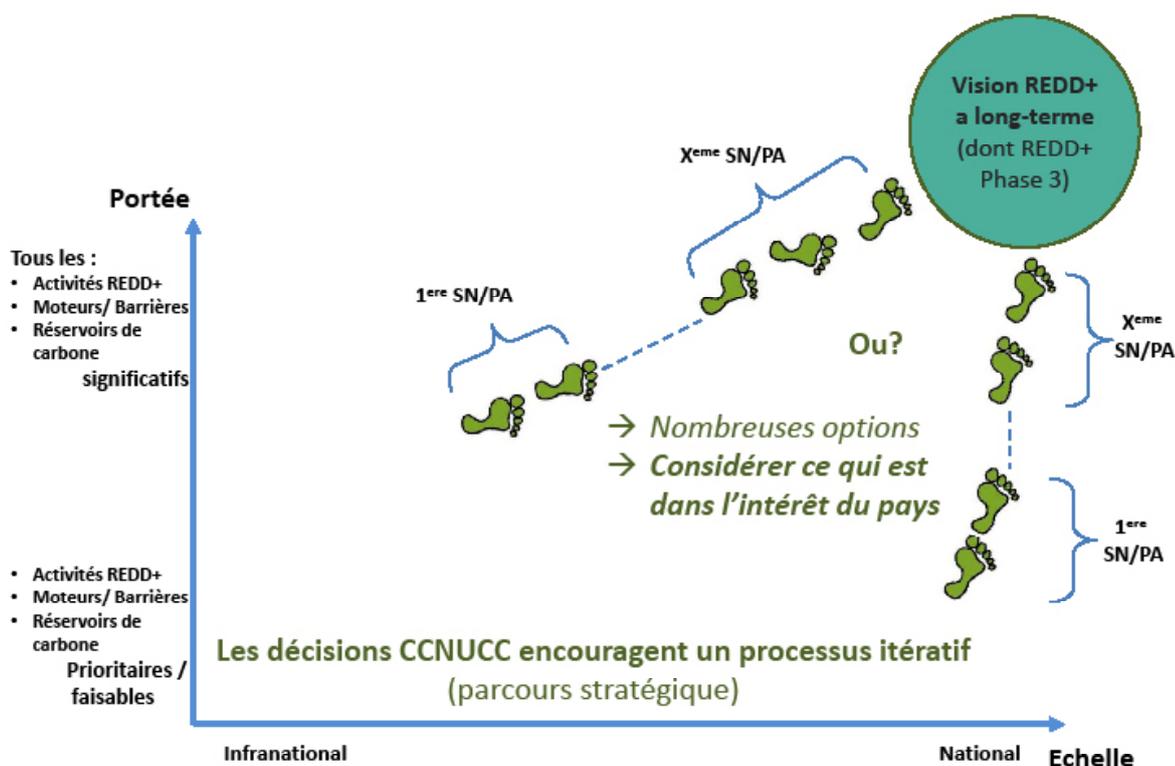
Les choix faits concernant les moteurs prioritaires (par ex. la production de charbon) et les politiques et mesures visant à s'y atteler (par ex. la formalisation et l'organisation de la chaîne de valeur du charbon) peuvent avoir d'importantes implications eu égard aux garanties (par ex. impact sur les moyens de subsistance de nombreux ménages vulnérables participant à la production, au transport ou au marketing). Promouvoir et adhérer à ces garanties et assurer la pérennité de la mise en œuvre de la REDD+ peut nécessiter d'ajuster la manière dont les politiques et mesures sont mises en œuvre et de les compléter par d'autres.

Même si les décisions sur des aspects stratégiques tels que la portée, l'échelle et les moteurs prioritaires peuvent être prises à différentes étapes du processus de préparation, la prise en compte de ces considérations stratégiques dès le départ peut permettre de mieux focaliser le travail analytique, les réflexions et les consultations sur les aspects clés. La combinaison optimale pour démarrer la mise en œuvre dépendra entièrement des circonstances spécifiques à chaque pays et aux choix en termes de vision à long terme pour la REDD+ (y compris parvenir à la phase 3 de la REDD+) et de parcours stratégique en vue d'y parvenir, tel qu'illustré par la figure 4.11.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

L'analyse des coûts et la planification financière sont des éléments essentiels d'une stratégie (et/ou du plan d'investissement qui y est associé) et peuvent concourir à la réalisation de deux objectifs importants :

- Refléter les coûts de la mise en œuvre de la stratégie une fois les options stratégiques sélectionnées. Cela peut contribuer à :
 - quantifier les dépenses encourues par le pays et le moment où elles interviendront ;
 - identifier des sources de financement qui correspondent au profil financier des options stratégiques analysées ;
 - redéfinir les options stratégiques afin de créer des activités rentables d'utilisation des terres (par ex. modifier les politiques fiscales afin de rendre une activité REDD+ profitable) ;
 - contribuer à concevoir les mécanismes nationaux de gestion des fonds afin d'acheminer efficacement les fonds en vue de mettre en œuvre les options stratégiques.
- Contribuer à la hiérarchisation des options durant le processus d'élaboration de la stratégie (les politiques et mesures non viables sur le plan financier peuvent être éliminées ou leur conception peut être modifiée).



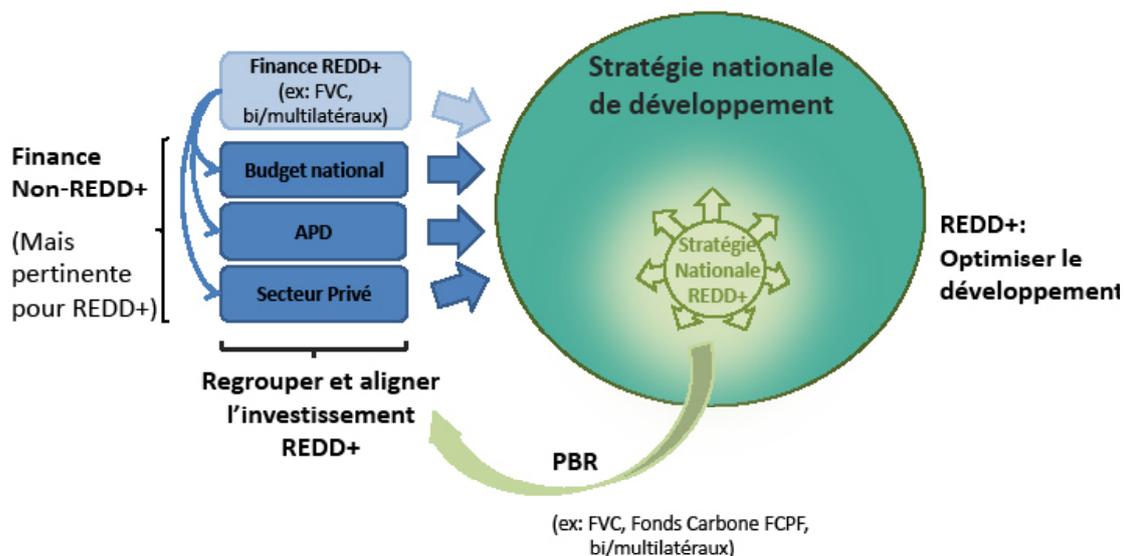
■ Figure 4.11 DÉFINIR UNE VISION REDD+ A LONG-TERME ET LE PARCOURS STRATÉGIQUE VISANT À LA RÉALISER - Source : Programme ONU-REDD

Ainsi, la stratégie de financement est susceptible d'influencer la vision du pays concernant la REDD+ et le choix des politiques et mesures qui y sont associées (figure 4.12). Une telle stratégie vise notamment à identifier et accéder à des sources de financement pour la mise en œuvre des politiques et mesures (investissement dans la REDD+), ainsi qu'à obtenir un engagement financier en vue de recevoir des paiements axés sur les résultats (PAR). Le financement international destiné à la mise en œuvre des politiques et mesures peut provenir d'un certain nombre de sources privées et/ou publiques, telles que :

- des accords bilatéraux (pour appuyer l'investissement ou comme PAR) ;
- des programmes multilatéraux (pour appuyer l'investissement ou comme PAR), tels que le Fonds forestier du bassin du Congo (investissement) et le Fonds carbone de la Banque mondiale (PAR) ;
- le Fonds vert pour le climat (à la fois pour l'investissement et les PAR) ;
- des sources privées (bien que si le mécanisme pour ces sources ne soit pas encore bien défini).

Selon le contexte du pays, les sources domestiques de financement peuvent également être importantes pour la mise en œuvre des politiques et mesures, et renforcent l'appropriation nationale et la pérennité de la mise en œuvre de la REDD+. L'alignement des objectifs de la REDD+ et des politiques et mesures avec les priorités nationales et les programmes existants, et leur intégration dans ceux-ci, peuvent faciliter ce processus (par ex. au Mexique où la REDD+ est considérée comme une occasion supplémentaire de réaliser l'objectif national et le programme du développement rural intégré).

Il est peu probable que le financement de la REDD+, qu'il provienne de sources nationales ou internationales, atteigne la mesure des financements soutenant certains moteurs de déforestation (par ex. les mesures d'incitation fiscale pour l'agriculture ou les investissements directs dans celle-ci). Dans ces cas, le financement de la REDD+ peut contribuer à influencer les itinéraires de développement, les objectifs sectoriels et/ou les politiques et programmes qui y sont liés plutôt que de tenter d'entrer en concurrence directe avec le ou les moteurs eux-mêmes sur le plan financier. Le **Module 9 : Financement de la REDD+** aborde les activités de financement de la REDD+ de manière plus approfondie.



■ Figure 4.12 NÉCESSITÉ DE REGROUPER ET D'ALIGNER LES SOURCES DE FINANCEMENT REDD+ ET NON-REDD+ EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES SN/PA
- Source : Programme ONU-REDD

APPROCHES DE MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+

Différents pays peuvent adopter des approches variées de mise en œuvre de la REDD+ selon leur contexte et leurs priorités. Certains pays peuvent décider d'adopter des approches non interventionnistes et d'utiliser le cadre juridique, politique et fiscal pour encourager les comportements souhaitables et décourager ceux qui sont préjudiciables ; d'autres peuvent privilégier des approches plus pratiques en développant des interventions concrètes sur le terrain ; d'autres encore peuvent utiliser une combinaison des deux. Certains pays peuvent décider de mettre en œuvre la REDD+ principalement par l'intermédiaire d'organismes gouvernementaux, tandis que d'autres peuvent s'appuyer davantage sur des prestataires de services nationaux et internationaux venant de la société civile ou du secteur privé. Les pays peuvent également décider d'utiliser différentes combinaisons de mesures incitatives et d'application de la loi, ainsi qu'attribuer divers rôles aux différents niveaux de gouvernement (cela va également dépendre de la structure de gouvernance, et notamment du niveau de décentralisation).

De la même manière, la mise en œuvre de la REDD+ est susceptible de demander des interventions coordonnées à différents échelons de gouvernance, du niveau national au niveau infranational jusqu'au niveau local. Ces différents échelons de gouvernance englobent diverses parties prenantes, notamment des décideurs, d'autres acteurs influents et des agents de déforestation et de dégradation des forêts, chacun ayant différents intérêts et capacités de mise en œuvre. En fonction de leur contexte national (et notamment de la structure de gouvernance), les pays considéreront probablement utile de réfléchir à leur politiques et mesures au travers de ces différents échelons de gouvernance, en veillant à ce que les politiques et mesures aux niveaux supérieurs aient un effet catalytique sur celles aux niveaux inférieurs et s'attaquent aux questions auxquelles ces derniers ne peuvent pas répondre (le **Module 7 sur les politiques et mesures** fournit des informations plus détaillées).

En fin de compte, l'approche optimale de mise en œuvre de la REDD+ doit être définie de manière pragmatique sur la base des circonstances nationales, et peut être une combinaison de ces différentes options.

Les pays peuvent se poser certaines des questions suivantes :

- *Comment la REDD+ peut-elle influencer notre cadre de développement national et/ou y contribuer ?*
- *Quelles sont les activités REDD+ les plus importantes dans notre pays ? Existe-t-il des limites techniques dans leur mise en œuvre (par ex. au niveau du système national de surveillance des forêts ou du NERF/NRF) ?*
- *Définirons-nous un NERF/NRF à l'échelle nationale et/ou nous concentrerons-nous sur des zones infranationales spécifiques ; pourquoi ?*
- *En quoi les moteurs identifiés sont-ils liés aux différentes activités REDD+ ? Quels sont les moteurs les plus importants en ce qui concerne la REDD+, et lesquels doivent être abordés en priorité (par ex. importance, faisabilité et priorités pour la REDD+) ?*
- *Quelle est notre approche de la mise en œuvre de la REDD+ ? Quels sont les rôles des différents échelons de gouvernance (national, infranational, local) ? Comment pouvons-nous assurer que les échelons de gouvernance les plus élevés motiveront, coordonneront et soutiendront de manière efficace et efficiente les efforts infranationaux et les acteurs publics et privés ?*



ANALYSER LES OPTIONS ET HIÉRARCHISER LES ACTIVITÉS AFIN DE METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES ET MESURES (PM)

Dans le contexte de la REDD+, les politiques et mesures peuvent être comprises comme des mesures prises et/ou mandatées par les gouvernements afin de mettre en œuvre les activités REDD+, potentiellement en combinaison avec d'autres objectifs (tels que le développement rural intégré ou la transformation sectorielle). À ce titre, la présentation des politiques et mesures constitue un axe central du document de SN/PA.

Les différentes données techniques rassemblées dans le cadre du processus, y compris l'analyse des moteurs et barrières, ainsi que la vision REDD+ nationale et différentes considérations stratégiques connexes présentées plus tôt concourent à déterminer l'ensemble adéquat (« paquet ») de politiques et mesures requis dans un pays pour atteindre les résultats REDD+. Toutefois, selon leur contexte et leurs priorités, ainsi que les politiques et mesures existantes et la mise en œuvre en cours des différents plans et stratégies, les pays peuvent décider d'intégrer dans leur SN/PA des politiques et mesures qui ne sont pas directement liées à leurs choix stratégiques. Même si cela dépend entièrement du pays, il peut être utile d'indiquer clairement quelles politiques et mesures visent à déboucher concrètement sur des paiements axés sur les résultats et lesquelles n'ont pas cet objectif (ou pas directement).

Le processus de sélection des politiques et mesures pertinentes doit être réalisé en consultation avec les parties prenantes concernées, qu'il s'agisse de représentants du gouvernement national ou local, d'organisations de la société civile, du secteur privé ou de groupes communautaires, pour n'en citer que quelques-uns (le **Module 11 : Sensibilisation du public et participation des parties prenantes** fournit de plus amples informations à ce sujet). Il est susceptible de reposer sur un certain nombre de facteurs, notamment :

- le potentiel d'atténuation des activités REDD+ dans leur contexte national ;
- les avantages et les risques sociaux et environnementaux potentiels ;
- la capacité du SNSF à mesurer les résultats du paquet de politiques et mesures ;
- la capacité à suivre la mise en œuvre et, le cas échéant, le résultat de politiques et mesures individuelles (par ex. la régénération) ;
- la capacité (aux niveaux nationaux et infranationaux) à mettre en œuvre les politiques et mesures efficacement ;
- les coûts et les avantages potentiels des politiques et mesures (y compris les avantages non liés au carbone), ainsi que les risques potentiels ;
- l'alignement avec les priorités et les plans de développement nationaux (et/ou infranationaux) ;
- l'acceptabilité politique d'actions spécifiques et/ou le soutien qui leur est apporté ;
- la nature et la portée des politiques et mesures liées à la REDD, y compris les politiques et les plans existantes dans le secteur forestier ;
- le potentiel de financement (national/bilatéral/multilatéral) destiné à la mise en œuvre des politiques et mesures.

La pertinence et l'adéquation des politiques et mesures individuelles ne doivent pas être évaluées de manière isolée. Celles-ci doivent plutôt être développées comme un ensemble cohérent (le « paquet ») d'interventions REDD+ s'échelonnant au fil du temps et se complétant mutuellement afin de s'attaquer aux moteurs directs et sous-jacents de manière efficace, équitable et efficiente. Les synergies et les effets catalytiques potentiels ou nécessaires entre les politiques et mesures mises en œuvre aux niveaux national, infranational et local doivent être recherchés (par ex. réformes politiques ou réglementaires soutenant la mise en œuvre d'actions au niveau infranational). La définition d'une théorie du changement, qui exprime la manière dont il est attendu que le paquet de politiques et mesures permette collectivement d'atteindre les résultats escomptés (carbone et autres types d'avantages), peut contribuer à l'élaboration de ce paquet de politiques et mesures. Les politiques et mesures choisies doivent tenir compte de l'expérience passée et exploiter les politiques et mesures existantes, soit en les améliorant, soit en les réorientant vers la vision définie. Le **Module 7 : Politiques et mesures** aborde ce point de manière plus approfondie.

Les pays peuvent se poser certaines des questions suivantes :

- *Quelles sont les politiques et mesures que nous envisageons de mettre en place afin de réaliser les activités REDD+ identifiées ? Comment les actions proposées abordent-elles les moteurs directs et sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts, et/ou les barrières aux activités « + » ?*
- *Pourquoi et comment les politiques et mesures ont-elles été définies et hiérarchisées ? Quelle est leur faisabilité et viabilité sociale, politique et économique, et en quoi sont-elles liées aux politiques et mesures existantes (en les corrigeant, les appuyant et/ou les complétant) ? Dans quelle mesure sont-elles transformatrices ?*



DÉFINIR LES MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE (FINANCIERS, JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS)

Les pays doivent définir la manière dont ils assureront une mise en œuvre efficace et efficiente de la REDD+ lors de la phase 2, notamment en termes de mécanismes institutionnels, juridiques et financiers nécessaires pour superviser, coordonner, suivre et notifier sur la mise en œuvre de la REDD+. Les mécanismes institutionnels créés pour la phase de préparation peuvent nécessiter une révision dans le cadre de la phase de mise en œuvre, afin de mieux correspondre aux moteurs abordés et aux politiques et mesures choisies.

Des mandats, budgets et une base juridique clairs doivent être définis, sur la base des mécanismes existants, qui pourront être complétés au besoin. L'encadré 4.13 propose plusieurs ressources relatives aux aspects juridiques en soutien à cette étape. Les mécanismes institutionnels destinés à la REDD+ doivent être impulsés par les pays, qui peuvent s'appuyer sur les orientations fournies par le Programme ONU-REDD. Le **Module 7 : Politiques et mesures** fournit de plus amples informations sur le suivi des politiques et mesures.

Les pays peuvent se poser certaines des questions suivantes :

- *Comment allons-nous promouvoir et assurer, par exemple (si pertinent), un dialogue et une coordination interinstitutionnels et intersectoriels efficaces ?*
- *Comment les différents outils, et les processus et responsabilités qui y sont liés, seront-ils mis en place ou améliorés afin de permettre, par exemple, un suivi et une évaluation adéquats de la mise en œuvre de la REDD+ et de sa performance ?*
- *Comment ces mécanismes exploiteront-ils efficacement les structures, les processus et les cadres juridiques existants et les compléteront-ils ?*



LE PROCESSUS DE RÉDACTION DE LA SN/PA

Le processus de rédaction du document de la SN/PA peut être considéré comme une occasion d'approfondir la consultation, aussi bien avec les parties prenantes internationales qu'au sein du pays, en vue de parvenir à la version finale de la SN/PA. La longueur de ce processus dépendra considérablement de la manière dont il est mené et de la mesure du consensus recherché sur les différents éléments des documents.

Certains pays (par ex. la Zambie) ont trouvé utile de lancer le processus de rédaction en élaborant un « Document des questions et options » qui :

- rassemble et présente les diverses informations pertinentes disponibles (par ex. sur les moteurs et barrières, les politiques et mesures existantes, et leçons tirées) et souligne les lacunes ;
- présente les différentes considérations stratégiques et les options potentielles, ainsi que leurs implications probables.

Un tel processus est particulièrement utile pour appuyer le dialogue entre parties prenantes et alimenter le processus décisionnel avant de lancer le processus de rédaction de la SN/PA proprement dit. Ce processus de rédaction de la SN/PA doit être ouvert aux interactions et à la participation afin d'assurer l'appropriation par toutes les parties prenantes concernées et leur soutien.

Encadré 4.13 RESSOURCES CONTRIBUANT À LA DÉFINITION DES MÉCANISMES INSTITUTIONNELS PROSPECTUS SUR LA PRÉPARATION JURIDIQUE

- « Analyse juridique des questions transversales concernant la mise en œuvre de la REDD+ : enseignements tirés au Mexique, au Viet Nam et en Zambie » (ONU-REDD/FAO, 2013)
- http://www.un-redd.org/Newsletter37/Legal_Analysis_Publication_Launch/tabid/106156/Default.aspx
- Service Droit et développement de la FAO <http://www.fao.org/legal/home/legal-office/en/>



VALIDATION PAR LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES PARTIES PRENANTES

Les pays peuvent considérer faire valider ou approuver leur SN/PA par les responsables politiques. Il s'agit d'un aval formel du gouvernement (y compris les principaux ministères s'occupant des moteurs directs et indirects de la déforestation), ainsi que d'une validation par les parties prenantes concernées. Cela ajoutera du poids et de la légitimité au document, particulièrement en vue d'obtenir un soutien financier pour la REDD+.

Encadré 4.14 EXEMPLES DE VISIONS, OBJECTIFS, ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS CONCERNANT LA REDD+ DANS LE MONDE

- L'**Indonésie** a lancé une série de réformes exhaustive relative aux politiques d'utilisation des terres, aux droits fonciers coutumiers, aux règlements et à l'application de la loi, afin de tenir son engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 26 % d'ici 2020 (41 % avec un soutien international).
- La **Colombie** progresse sur la voie de la réalisation de sa Vision pour l'Amazonie, un plan ambitieux visant à atteindre l'objectif de taux net de déforestation nul dans sa région amazonienne d'ici 2020.
- Le **Mexique** a adopté une loi sur le changement climatique qui intègre l'objectif consistant à atteindre un taux net de déforestation nul.
- La stratégie de l'**Éthiopie** pour une économie verte et résiliente au changement climatique fixe l'objectif d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2025 avec un accroissement nul des émissions de gaz à effet de serre, tout en renforçant la résilience face aux chocs climatiques.
- Le **Brésil** s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 36,1 % à 38,9 % d'ici 2020. Il a accompli des progrès énormes dans la réduction de la déforestation, qui avait diminué de 71 % en 2013, par rapport à la moyenne annuelle de 1996-2005, tout en accroissant sa production agricole et les revenus ruraux.



INTÉGRATION FORMELLE DE LA SN/PA

Une fois la SN/PA approuvée les pays peuvent envisager, selon l'approche suivie, de l'intégrer formellement à la politique nationale et/ou au cadre réglementaire au moyen de différents instruments, tels qu'un décret présidentiel ou ministériel, ou à la législation nationale (par ex. cadre réglementaire sur le changement climatique), selon les circonstances nationales. Par ailleurs, dans la mesure du possible, la substance de la SN/PA doit être intégrée aux plans intersectoriels et sectoriels aux niveaux national et infranational (par ex. plan agricole ou plan d'utilisation des terres, selon les moteurs abordés et les options stratégiques choisies). Cela peut être un processus long, mais essentiel pour que la stratégie ait un réel effet de transformation.

QUESTIONS TRANSVERSALES TOUT AU LONG DU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DE LA SN/PA

Plusieurs éléments supplémentaires doivent être pris en compte afin d'assurer un processus d'élaboration et un document de SN/AP de qualité.

CLARTÉ INSTITUTIONNELLE, LEADERSHIP ET COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL

Le processus d'élaboration de la SN/PA est susceptible de demander la convergence d'informations et d'efforts de nombreuses parties prenantes, secteurs, domaines thématiques et zones géographiques, à différents échelons de gouvernance, ce qui peut représenter un sérieux défi. Le leadership d'un organe gouvernemental unique sur l'ensemble du processus de préparation, soutenu par un cadre légal et un budget adéquats, est essentiel au bon déroulement des processus de préparation à la REDD+ et d'élaboration de la stratégie. Cela est également le cas lors de la phase de mise en œuvre ; les mécanismes de coordination multisectoriels seront cependant probablement encore plus importants que lors de la phase de préparation pour l'atteinte des résultats REDD+.

PROCESSUS MULTISECTORIEL ET MULTIPARTITE

Il est important d'assurer dès la phase de préparation la compréhension, le consensus, le soutien et la collaboration parmi les différents secteurs productifs et institutions intersectorielles, compte tenu du fait que la plupart des MDDF ont leur cause en dehors du secteur forestier. L'engagement et la coordination multisectoriels (y compris de l'environnement, la forêt, l'agriculture, la planification et la finance) sont donc essentiels, aussi bien lors des phases de préparation que de mise en œuvre. Le processus d'élaboration de la SN/PA constitue une excellente occasion et un bon moyen de rendre la REDD+ plus concrète pour les autres secteurs. La figure 4.15 fournit un exemple de l'engagement sectoriel des ministères et de leur contribution possible au processus de développement de la SN/PA.

Il peut être nécessaire de renforcer ou de créer un mécanisme de dialogue et de coordination intersectoriel adéquat pour faciliter la concordance ultérieure des actions, politiques et mesures du gouvernement lors de la phase de mise en œuvre afin d'obtenir des résultats REDD+. Un soutien politique de haut niveau est particulièrement essentiel pour y parvenir, ce qui nécessite un plaidoyer («business case») solide en faveur de la REDD+.

Afin de susciter le consensus, le soutien et la collaboration, il est également nécessaire que le processus soit participatif, transparent et équitable, implique des acteurs non gouvernementaux, y compris des organisations locales représentant les communautés locales et peuples autochtones, ainsi que le secteur privé. Il convient également d'exploiter l'expertise disponible des centres de recherche, universités, etc. Un bon processus multisectoriel et multipartite facilitera la validation finale et l'appropriation du SN/PA.

Identifier les acteurs clés, à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, est utile pour définir une stratégie efficace d'engagement des parties prenantes. Les partisans (institutions et personnes) et détracteurs potentiels peuvent être identifiés, ainsi que le type d'informations,

d'interventions et/ou de soutien à même de susciter leur intérêt pour la REDD+ (en particulier de ces derniers) ou les inciter à la soutenir. Une feuille de route formelle ou informelle peut ensuite être préparée de telle sorte à les engager de manière appropriée et en temps opportun. Le **Module 11 : Introduction à l'engagement des parties prenantes** fournit de plus amples informations sur la participation des parties prenantes.



■ Figure 4.15 EXEMPLE D'ENGAGEMENT SECTORIEL DES MINISTÈRES
 - Source : Programme ONU-REDD

PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES

Les rôles spécifiques, les droits et les responsabilités des femmes et des hommes, ainsi que leurs habitudes d'utilisation et leurs connaissances spécifiques des forêts, modèlent leur expérience différemment. Les besoins, les utilisations et les connaissances (y compris de la forêt) différenciées par sexe sont des aspects essentiels qui doivent être pris en compte dans les interventions politiques et programmatiques et qui faciliteront la réussite à long terme de la REDD+ sur le terrain. Ainsi, comprendre les différents rôles joués par les hommes et les femmes peut permettre d'analyser les problématiques de manière plus précise — qui est à l'origine de la déforestation, où et comment — et peut également contribuer à identifier des solutions potentielles et à rendre les interventions REDD+ applicables et pertinentes aux niveaux national et local. Afin de garantir que les SN/PA soient inclusifs et résilients, une attention particulière doit être accordée aux rôles, priorités et contributions spécifiques des femmes, des jeunes et des hommes à chaque étape de l'élaboration des politiques et programmes, de la conception jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation. Des SN/PA et politiques et mesures tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes doivent donc reconnaître le rôle des femmes, qui sont souvent les principales utilisatrices des forêts et ont des connaissances et une expérience précieuses, communiquer clairement les avantages potentiels pour les femmes et comprendre des mesures exécutoires garantissant que ces avantages sont à la fois protégés et matérialisés³. Le Programme ONU-REDD a publié deux

documents concernant le genre et la REDD+ : « Placer le genre au cœur de la REDD+ »⁴ et « *Guidance note on gender sensitive REDD+* » (Note d'orientation sur la REDD+ sensible aux questions de genre)⁵. L'objectif de ces documents est de promouvoir les processus REDD+ tenant compte de la problématique hommes-femmes et de soutenir les pays partenaires du Programme ONU-REDD et les parties prenantes dans la préparation, le développement et la mise en œuvre de SN/PA en prenant en compte des questions de genre.

ASSURER LA COORDINATION DES ÉLÉMENTS DE CANCÚN ET L'HOMOGENÉITÉ ENTRE EUX

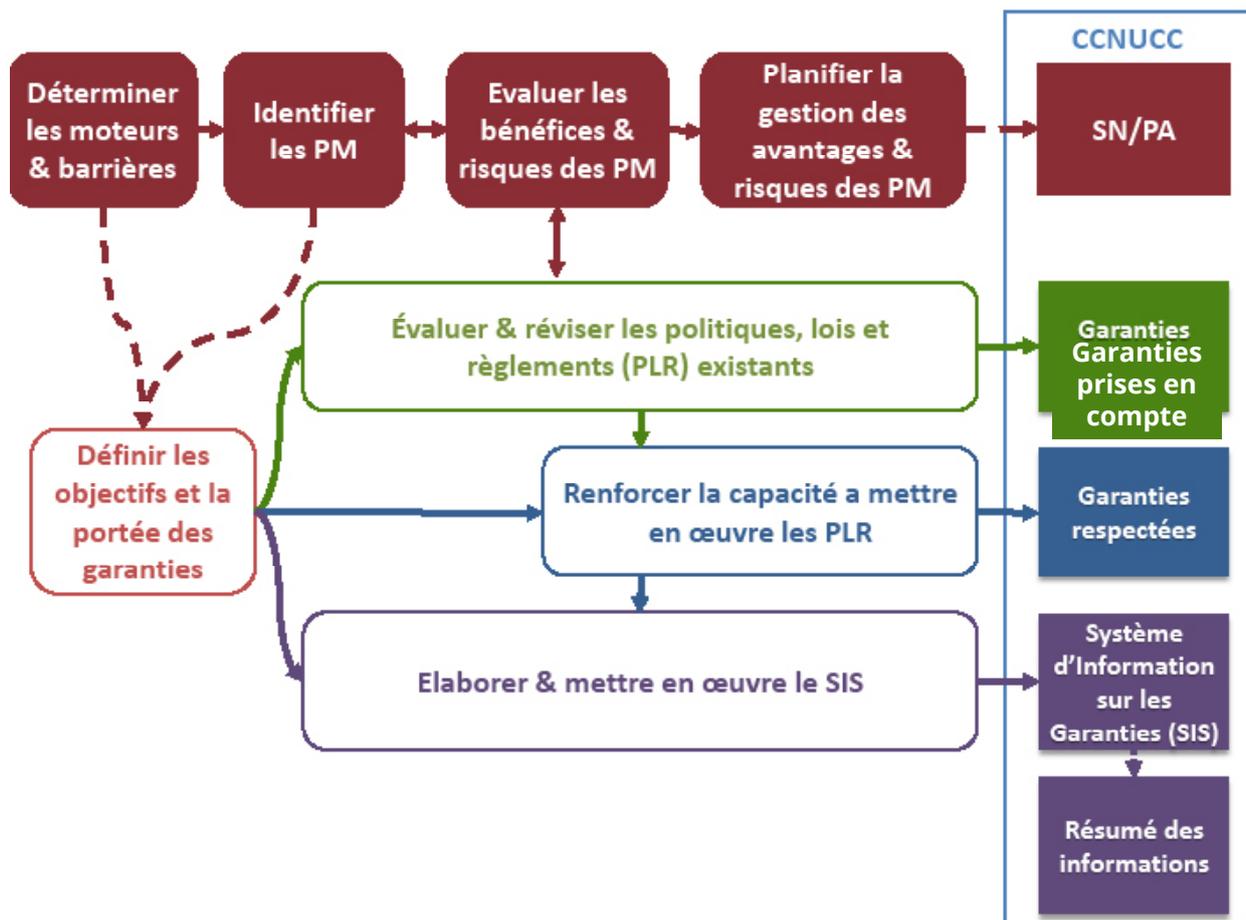
Comme mentionné dans l'introduction de ce module, la SN/PA est seulement l'un des quatre éléments définis à Cancún qu'un pays doit préparer afin de pouvoir recevoir des paiements axés sur les résultats. Les choix stratégiques réalisés pour chacun des quatre éléments structurants de la REDD+ définis à Cancún peuvent avoir des implications importantes sur les autres (voir la section « *Mettre la portée, l'échelle et les moteurs prioritaires en perspective* », ainsi que le **Module 7 : Politiques et mesures** et le **Module 8 : Garanties**). Ainsi, lors de la conception d'une SN/PA, il est important de considérer les choses dans leur globalité et d'assurer une communication et une coordination régulière dans le développement et la mise en œuvre des éléments de la REDD+ définis à Cancún.

À titre d'exemple, l'analyse des moteurs/barrières et des politiques et mesures contribue à définir les objectifs et la portée des garanties. Mettre l'accent sur le travail lié aux garanties avant que le pays n'envisage ses options stratégiques peut aller à l'encontre de l'efficacité technique et économique du travail analytique (par ex. en étant trop général ou en ne se concentrant pas sur les questions ou zones géographiques essentielles), et occasionner une polémique abstraite pouvant finalement se révéler hors de propos (par ex. sur les menaces potentielles de la REDD+ sur les moyens de subsistance des peuples autochtones, alors que la mise en œuvre de la REDD+ se concentre sur des domaines ou des moteurs ne les menaçant pas). La figure 4.16 illustre un séquençage possible des processus d'élaboration de la SN/PA et des garanties/SIS, ainsi que des interactions entre eux.

3 Cf. *Placer le genre au cœur de la REDD+*

4 Disponible sur http://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/GenderandEnvironment/Low_Res_Bus_Case_Mainstreaming_Gender_REDD+.pdf

5 Disponible sur <http://www.un-redd.org/Newsletter44/GenderSensitiveREDD/tabid/133278/Default.aspx>



■ Figure 4.16 LES LIENS ENTRE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA SN/AP ET GARANTIES/SIS
- Source : Programme ONU-REDD

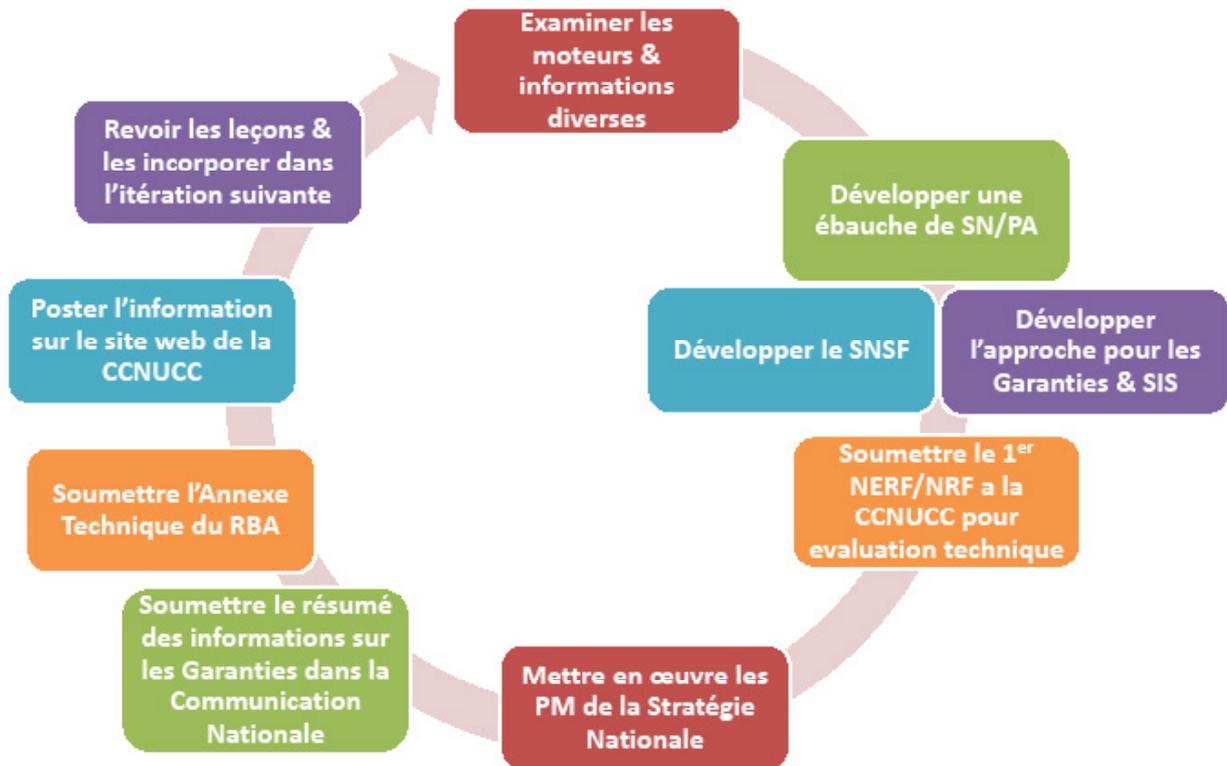
UN PROCESSUS ITÉRATIF CONSTITUÉ DE PLUSIEURS ÉTAPES

Comme tout document stratégique, les SN/PA sont conçues pour être révisées périodiquement selon l'évolution du contexte et les leçons tirées (figure 4.17). Le changement de contexte peut avoir trait à l'apparition de nouveaux moteurs de déforestation ou leur transformation, à l'évolution de la situation politique et économique du pays ou à l'amélioration de la capacité technique (par ex. le SNSF) permettant d'élargir la portée de la REDD+. La phase de mise en œuvre de la REDD+ (phase 2) est conçue pour expérimenter et renforcer les capacités en vue de la phase 3. Ce sera ainsi l'occasion de tester différentes politiques et mesures et combinaisons de celles-ci, dans différents contextes et en suivant des modalités de mise en œuvre variées. Les leçons tirées doivent être documentées de manière systématique au moyen d'un cadre de résultats adéquat et intégrées dans la version ultérieure de la SN/PA (voir également le **Module 7 : Politiques et mesures**).



POINT DE RÉFLEXION

Vous rappelez-vous les quatre éléments définis à Cancún concernant la mise en œuvre de la REDD+ ?

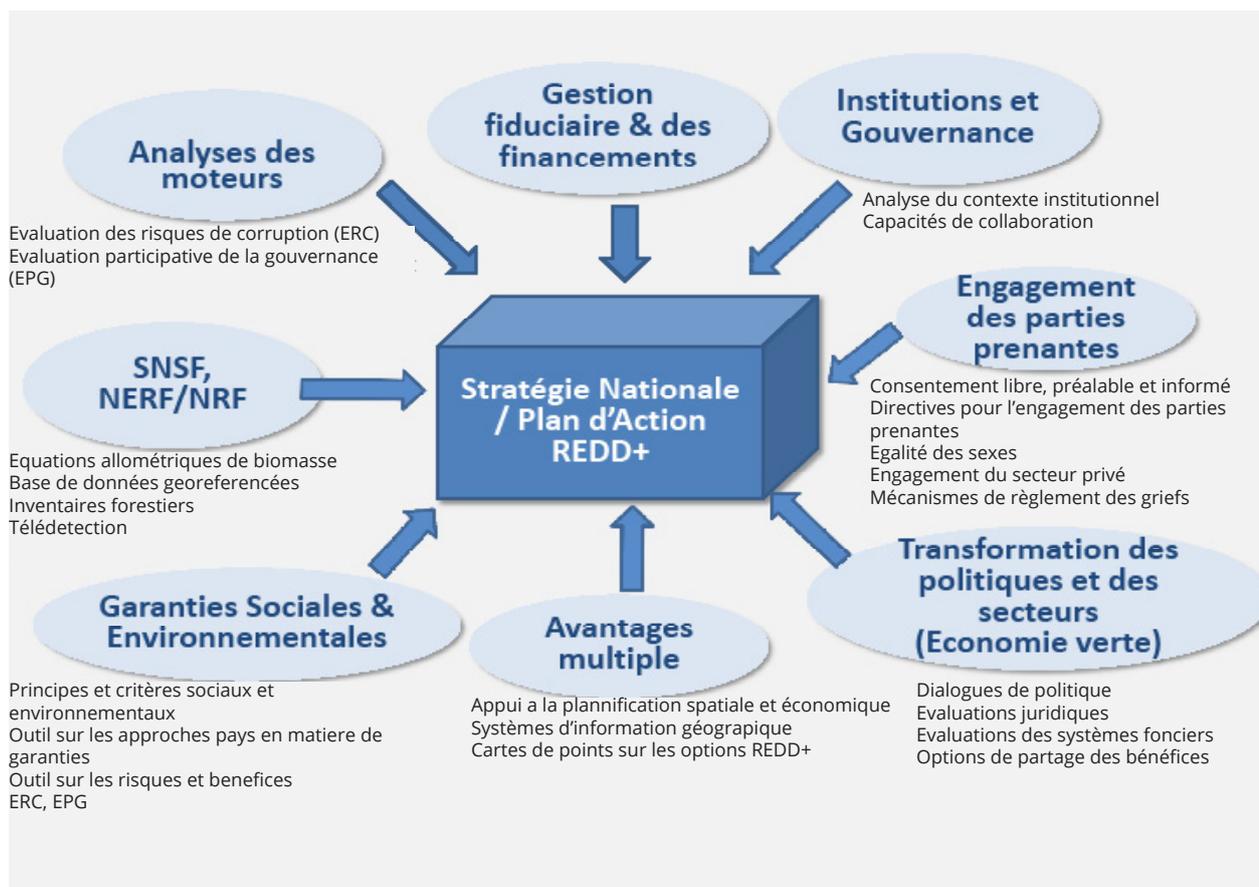


■ Figure 4.17 MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+ : UN CYCLE D'AMÉLIORATION CONTINU
 - Source : Programme ONU-REDD

SOUTIEN POTENTIEL DU PROGRAMME ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD contribue aux différentes étapes et éléments du processus d'élaboration de la SN/PA. La figure 4.18 présente une synthèse des domaines de travail soutenus par le programme.

Les différents outils offerts sont accessibles à tous les pays partenaires. Ils sont utilisés dans le but de répondre à plusieurs objectifs et sont souvent flexibles (dans ce sens, ce sont davantage des approches que des outils). Par exemple, une évaluation participative de la gouvernance peut faciliter la compréhension des moteurs et contribuer à renforcer les garanties et les capacités de suivi.



■ Figure 4.18 DOMAINES THÉMATIQUES COMMUNS ET OUTILS POUR LA CONCEPTION DE SN/PA POUR LA REDD+ - Source : Programme ONU-REDD



ÉTUDE DE CAS BRÉSIL

RÉDUIRE LA DÉFORESTATION ET SOUTENIR LA CROISSANCE ?

En Amazonie brésilienne, le rythme de la déforestation a considérablement ralenti depuis le milieu de la décennie 2000. Après s'être progressivement accru à plus de 27 000 kilomètres carrés en 2004, le taux de déforestation en Amazonie légale a diminué de manière pratiquement continue au cours des années suivantes jusqu'à environ 7 000 kilomètres carrés en 2009.

D'une part, le taux de déforestation annuel était fortement corrélé aux fluctuations des prix des produits agricoles, particulièrement au cours de la première moitié de la décennie. Les conditions du marché pourraient donc avoir contribué à freiner la déforestation liée à l'extension des terres agricoles.

D'autre part, les politiques de préservation visant à limiter et éviter la déforestation en Amazonie ont été révisées en profondeur durant les années 2000. Le gouvernement fédéral et le Ministère de l'environnement du Brésil se sont efforcés de freiner la déforestation et de promouvoir la conservation des forêts en dirigeant leurs efforts autour de trois principaux axes politiques :

- le renforcement des stratégies de commande et de contrôle ;
- l'élargissement important du territoire placé sous protection ;
- l'adoption de politiques de crédit conditionnel.

Même si la poursuite de ces efforts a conduit à d'intenses politiques de reformulation et de préservation durant les années 2000, deux années se démarquent comme d'importantes étapes dans le cadre institutionnel du pays : 2004 et 2008 :

Premièrement, le Plan d'action pour la prévention et le contrôle de la déforestation (PPCDAm) en Amazonie légale, lancé en 2004, a combiné des actions de différentes institutions gouvernementales et a introduit

des procédures novatrices de suivi, de contrôle environnemental et de gestion du territoire. Il s'est concentré sur trois domaines clés :

- la gestion du territoire et l'utilisation des terres, avec une attention particulière portée aux litiges fonciers ;
- la commande et le contrôle comme moyen d'améliorer le suivi, l'octroi de licences et l'application ;
- la promotion de pratiques durables, y compris une révision des mesures d'incitation économique pour une agriculture et une gestion des forêts durables, une meilleure utilisation des terres déjà déboisées et la mise en place d'infrastructures énergétiques et de transport durables.

Deuxièmement, suite à la mise en œuvre de mesures politiques novatrices au début de l'année 2008, les municipalités présentant des taux de déforestation sévères ont pu être ciblées de manière plus efficace et pour obtenir un crédit rural, les emprunteurs ont dû présenter la preuve qu'ils respectaient les règlements sur l'environnement. L'adoption de politiques de préservation qui a suivi ces étapes importantes coïncide avec de fortes diminutions ultérieures du taux de déforestation enregistré.

L'analyse indique que les politiques de préservation ont permis d'éviter 62 100 kilomètres carrés de déforestation entre 2005 et 2009 (figure 4.19). Cela représente environ la moitié de la surface de forêt qui aurait été déboisée en l'absence de ces politiques. Selon les facteurs de conversion du Ministère de l'environnement (2011) de 10 000 tonnes de carbone par kilomètre carré et de 5 dollars US par tonne de CO₂, cela équivaut à une perte évitée de 621 millions de tonnes de carbone stocké ou 2,3 milliards de tonnes de CO₂ stocké, représentant une valeur de 11,5 milliards de dollars US. Des calculs analogues relatifs à une autre simulation confirment l'impact non négligeable des politiques.



Figure 4.19 LA RÉDUCTION DE LA DÉFORESTATION EN AMAZONIE BRÉSILIENNE : RALENTISSEMENT DU MARCHÉ ET PM- Source : PRODES-INPEE BACEN

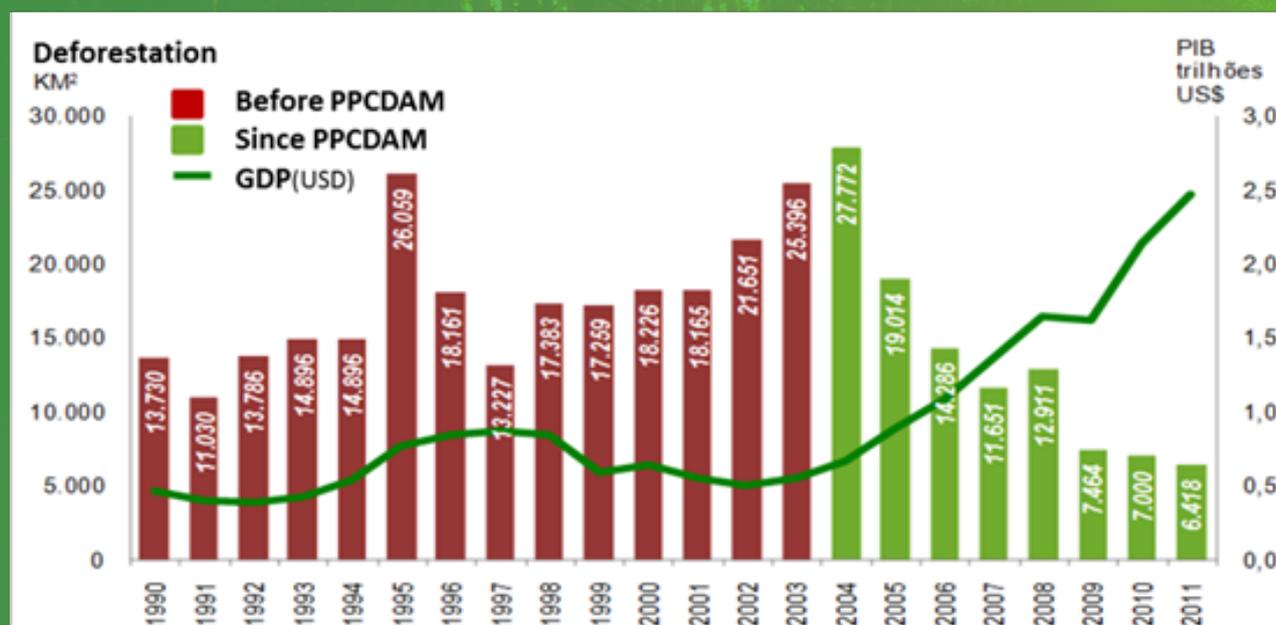


ÉTUDE DE CAS BRÉSIL

GLOBALEMENT, LES RÉSULTATS INDIQUENT QUE :

- les taux de déforestation sont effectivement influencés par les prix des produits agricoles ;
- les changements apportés aux politiques de préservation en 2004 et en 2008 ont contribué à freiner les taux de déforestation de manière considérable, même après vérification de différents types d'effet des prix ;
- les simulations contre-factuelles indiquent que les politiques introduites après les étapes de 2004 et 2008 ont permis d'éviter la déforestation de vastes surfaces en Amazonie entre 2005 et 2009.

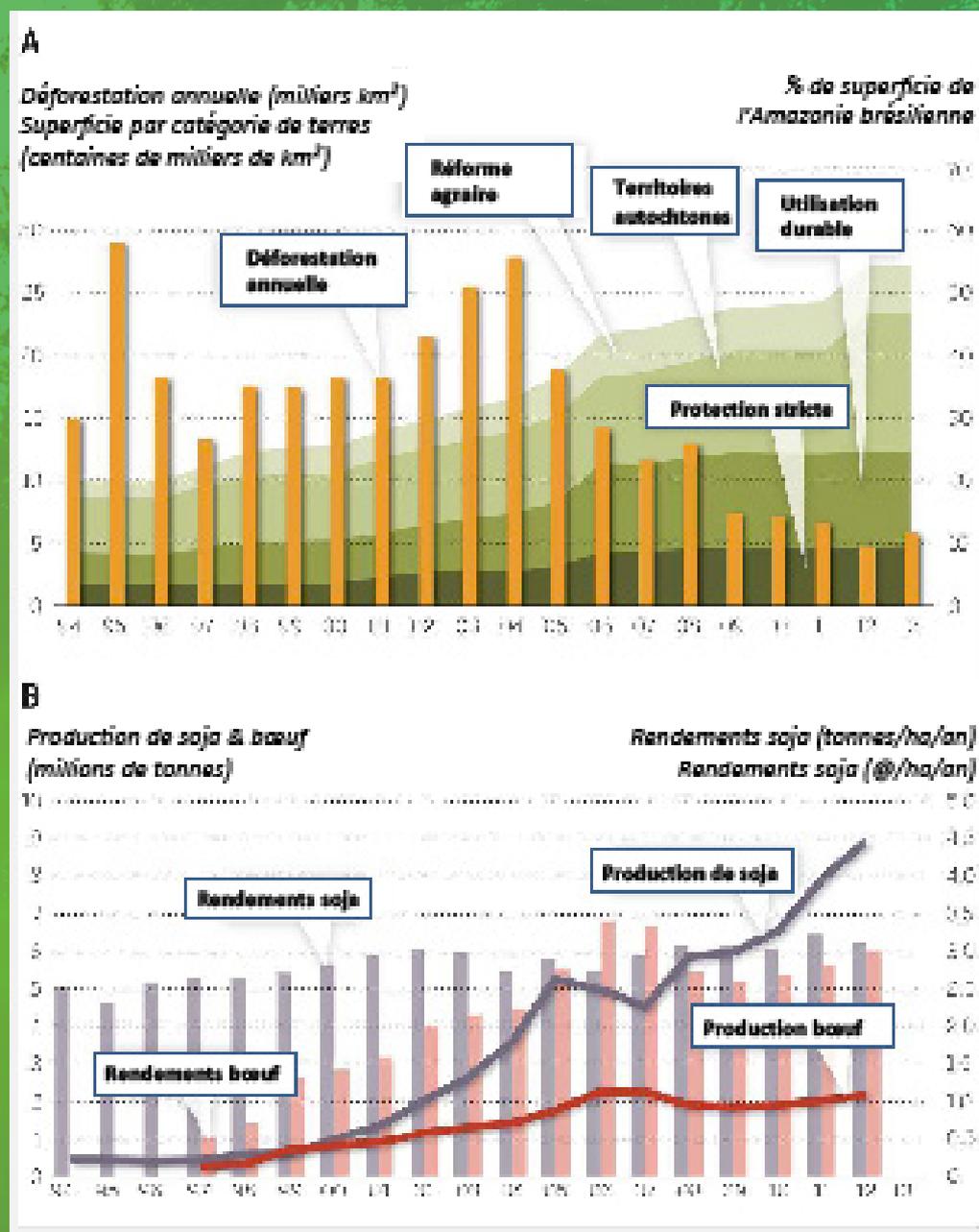
Cet exemple souligne l'impact important qu'a eu un changement de vision du gouvernement du Brésil à l'égard des forêts de l'Amazonie. Grâce à une stratégie cohérente et intersectorielle abordant les facteurs directs et indirects les plus importants, la déforestation s'est considérablement réduite tandis que le PIB a continué d'augmenter (figure 4.20), tout comme la production agricole et les revenus ruraux (figure 4.21). Cela démontre que la croissance peut être efficacement dissociée de la déforestation, même dans un pays qui est le troisième exportateur de produits agricoles au monde (quatrième exportateur de produits alimentaires).



■ Figure 4.20 DÉFORESTATION DE L'AMAZONIE X PIB - Source : PRODES-INPEE BACEN

NB : Le texte fourni dans cette étude de cas est tiré de « Deforestation Slowdown in the Legal Amazon: Prices or Policies? » (Ralentissement de la déforestation en Amazonie légale : prix ou politiques ?) (CPI, 2012 : p3, 7 et 35) ⁶.

6 <http://climatepolicyinitiative.org/publication/deforestation-slowdown-in-the-legal-amazon-prices-or-policies/>



■ Figure 4.21 TENDANCES DE LA DÉFORESTATION, DES CATÉGORIES D'UTILISATION DES TERRES ET DE LA PRODUCTION (BŒUF ET SOJA) EN AMAZONIE BRÉSILIENNE - Source : Daniel Nepstad et al. Science 2014; 344:1118-1123

Une telle vision a pu être réalisée grâce à un soutien politique de haut niveau facilitant une coordination et une collaboration solides entre les secteurs et les échelons de gouvernement, du niveau fédéral aux États et aux municipalités. Un « groupe permanent de travail interministériel » a été créé en 2003. Son objectif était de proposer et de coordonner des actions visant à réduire la déforestation en Amazonie légale. Il était constitué des responsables des 13 principaux ministères et était dirigé par le chef de cabinet (membre le plus haut placé du bureau exécutif du Brésil).



EXERCICE 7

La SN/PA de la plupart des pays suit un ordre logique, articulé autour de la structure d'orientation « Pourquoi/Quoi/Comment ». Certains des éléments potentiels suivants d'une SN/PA répondent à la question « Pourquoi », et d'autres aux questions « Quoi » et « Comment ».

Pouvez-vous dire lesquels ? Utilisez la colonne de gauche sans consulter le texte. Ensuite, utilisez la colonne de droite pour vérifier vos réponses.

VOTRE PROPOSITION DE RÉPONSE

ÉLÉMENTS POSSIBLES DE LA STRATÉGIE

RÉPONSE EFFECTIVE APRÈS CONSULTATION DU TEXTE

Politiques et mesures (PM) pour aborder les moteurs et obtenir des résultats

Vision du pays pour la REDD+

Situation des forêts dans le pays (processus de MDDF et tendances, moteurs et barrières aux activités « + »)

Mécanismes de mise en œuvre

La manière dont les PM de la stratégie étendent / complètent / modifient les PM existantes

Le contexte et les objectifs de développement du pays

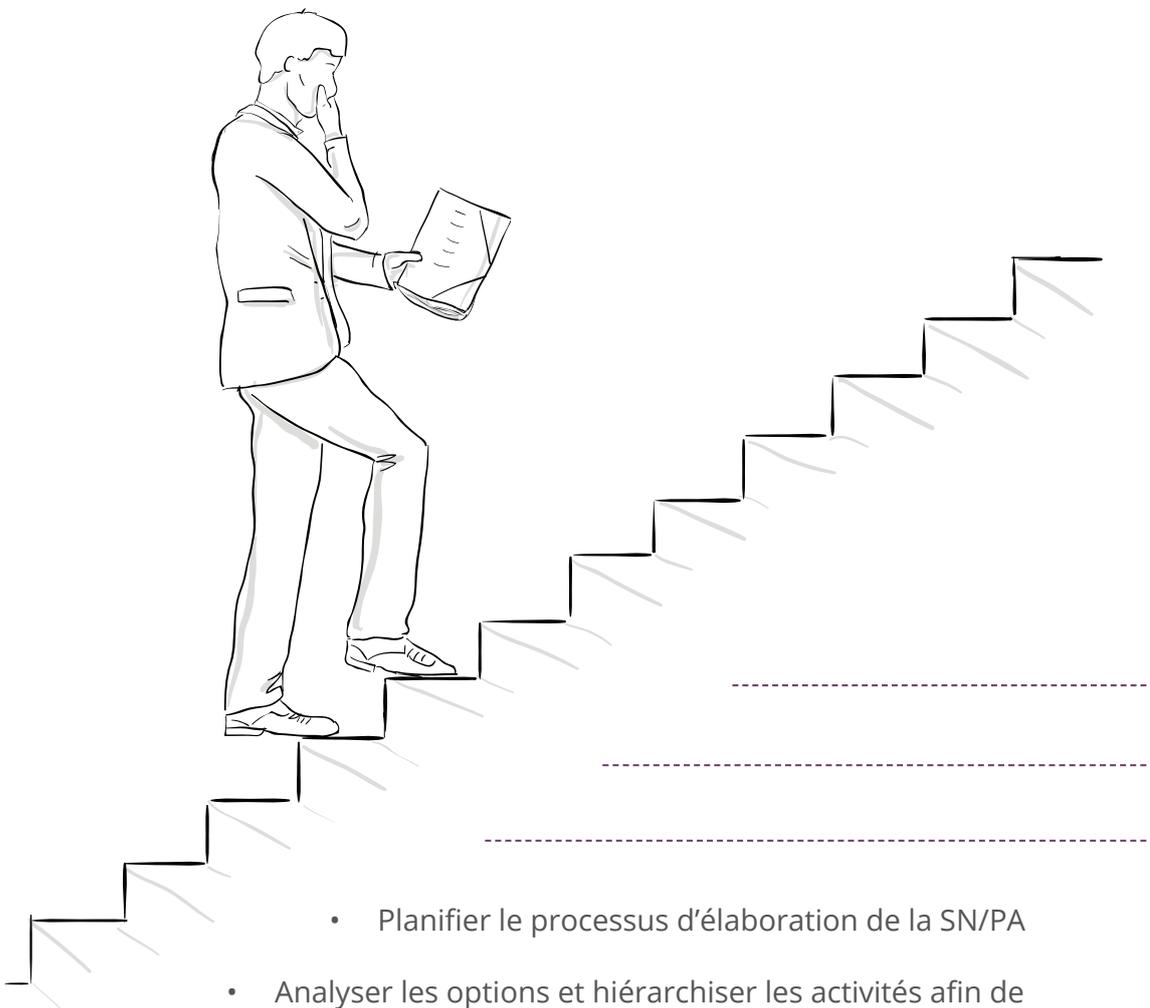
Portée et échelle de la REDD+, moteurs prioritaires



EXERCICE 8

Que manque-t-il ?

Juste avant une réunion importante avec un partenaire du gouvernement portant sur l'élaboration d'une SN/PA, vous oubliez soudainement quelles sont les 8 principales étapes du processus d'élaboration. Les seules dont vous vous souvenez sont présentées ci-dessous. Que manque-t-il ?



- Planifier le processus d'élaboration de la SN/PA
- Analyser les options et hiérarchiser les activités afin de mettre en œuvre les politiques et mesures (PM)
- Définir les mécanismes de mise en œuvre (financiers, juridiques et institutionnels)
- Rédaction
- Intégration formelle de la SN/PA



POINTS IMPORTANT DE CE CHAPITRE

- Les SN/PA (stratégies nationales ou plans d'action) décrivent la manière dont les émissions seront réduites et/ou les stocks de carbone forestier seront renforcés, conservés et/ou gérés de manière durable lors de la mise en œuvre de la REDD+.
- Les SN/PA sont l'un des quatre éléments structurants requis par la CCNUCC pour mettre en œuvre la REDD+ et pour accéder à des paiements axés sur les résultats.
- Il est essentiel d'assurer la qualité du processus d'élaboration des SN/PA aussi bien que du document proprement dit. Cela représente en effet une opportunité de :
 - instaurer la confiance et gagner le soutien des parties prenantes nationales et internationales ;
 - donner confiance dans la capacité du pays à fournir des résultats en termes de REDD+ afin de recevoir des paiements axés sur les résultats ;
 - maximiser les chances d'obtenir un soutien financier pour la mise en œuvre des SN/PA ;
 - contribuer à un processus de préparation bien coordonné et plus efficace.
- Les choix stratégiques portant sur chacun des quatre éléments structurants de la REDD+ définis à Cancún (SN/PA, NERF/NRF, SNSF, SIS) peuvent avoir des implications importantes les uns pour les autres : il est donc essentiel d'assurer une communication et des interactions régulières durant leur conception et leur mise en œuvre.
- Élaborer une SN/PA est un processus itératif suivant une démarche progressive.



QUELLES QUESTIONS AVEZ-VOUS CONCERNANT CE SUJET ?



REMARQUES

A large white rectangular area intended for handwritten or typed notes, occupying most of the page below the header.

LISTE DE RÉFÉRENCES — MODULE D'APPRENTISSAGE

CHAPITRE 4 - STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION

- UN-REDD (2011). The Business Case for Mainstreaming Gender in REDD+. Available at http://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/GenderandEnvironment/Low_Res_Bus_Case_Mainstreaming
- Flyer on legal preparedness http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&Itemid=134&view=document&alias=11760-legal-preparedness-fast-fact-flyer-11760&category_slug=legal-and-regulatory-frameworks-for-redd-1267
- Legal Analysis of Cross-cutting Issues for REDD+ Implementation: Lessons Learned from Mexico, Viet Nam and Zambia" (FAO, 2013) http://www.un-redd.org/Newsletter37/Legal_Analysis_Publication_Launch/tabid/106156/Default.aspx
- FAO Development Law Service <http://www.fao.org/legal/home/legal-office/en/>

La présente publication peut être reproduite en totalité ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives sans permission spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition d'en citer la source.

Le PNUE souhaiterait recevoir une copie de toute publication qui utilise la présente publication comme source. La présente publication ne peut être revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans la permission préalable écrite de la part du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Avertissement

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme des Nations Unies pour l'Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. De plus, les vues exprimées ne reflètent pas nécessairement la décision ou la politique déclarée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de même que la mention de noms ou processus commerciaux ne constitue en rien une approbation.

CRÉDITS PHOTO

COUVERTURE/ARRIÈRE
FAO

CHAPITRE 1 - FORÊTS, SÉQUESTRATION DE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
UN Photo/Eskinder Debebe

CHAPITRE 2 - COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC
UNFCCC/Jan Golinski

CHAPITRE 3 - MOTEURS DE DÉFORESTATION ET DE DÉGRADATION DES FORÊTS
UN Photo/Martine Perret

CHAPITRE 4 - STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION
shutterstock_228722404

CHAPITRE 5 - SYSTÈMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE DES FORÊTS (SNSF) POUR REDD+
UN Photo/Eva Fendiaspara

CHAPITRE 6 - NIVEAUX [D'ÉMISSION] DE RÉFÉRENCE DES FORÊTS (NERF) POUR REDD+
UN Photo/Martine Perret

CHAPITRE 7 - POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN OEUVRE LA REDD+
UNFCCC/Jan Golinski

CHAPITRE 8 - GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA CCNUCC
UN Photo/Kibae Park

CHAPITRE 9 - FINANCEMENT DE LA REDD+
shutterstock_124793161

CHAPITRE 10 - APPROCHES RELATIVES AU PARTAGE DES BÉNÉFICES
UN Photo/Prasetyo Nurramdhan

CHAPITRE 11 - INTRODUCTION À L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES
UN Photo/Jean-Marc Ferré

CHAPITRE 12 - BONNE GOUVERNANCE
shutterstock_121685194

PROGRAMME | ONU-REDD+ | ACADEMIE REDD+



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Au service
des peuples
et des nations



unitar

United Nations Institute
for Training and Research